

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 27 octobre 1976. — *Présidence de M. Jean de Bagnoux, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche**, accompagné de **M. Grégory, délégué général à la recherche scientifique**, concernant la recherche scientifique et technique.

Le ministre a, tout d'abord, précisé les deux finalités qu'il assignait à la recherche :

- servir de moteur au développement de la société ;
- constituer une réserve d'hommes de science français.

Les priorités financières pour les années qui viennent sont triples ; elles portent sur :

1. La recherche à finalités industrielles et économiques ;
2. La recherche à finalités socio-économiques (exemple : médecine, conditions de travail, etc.) ;
3. Les recherches fondamentales.

Une priorité est ainsi accordée à la recherche industrielle, et ceci dans un triple souci :

— affirmer l'indépendance de notre développement dans les domaines des matières premières et de l'énergie, particulièrement de l'énergie de fusion ;

— adapter notre appareil de production aux exigences actuelles ; c'est pour atteindre ce but que vient d'être nommé un délégué à la recherche industrielle et à la technologie ;

— améliorer les conditions et le cadre de vie.

La politique de la recherche s'orientera pour 1977 et les années suivantes autour de deux axes :

— Le premier : renouvellement des équipes de chercheurs avec les objectifs conjoints de sécurité, mobilité et décloisonnement des emplois.

Ainsi, le taux de recrutement des divers personnels de recherche croîtra de 3 p. 100 en 1977, et ce taux sera maintenu tout au long du VII^e Plan. Cette croissance permettra l'intégration progressive des personnels hors statut.

Des aides diverses (indemnités de départ, cycles de reconversion) seront accordées aux chercheurs qui désirent s'orienter vers d'autres secteurs d'activité.

Enfin, les allocations de recherche fournies par la D. G. R. S. T. à 1 500 étudiants de troisième cycle chaque année, d'un montant annuel de 24 000 F, permettront de développer une formation à la recherche et par la recherche.

— Le second : développement de la recherche privée, dont le double rôle est d'accroître les capacités techniques des entreprises et de collaborer avec des organismes publics et parapublics.

Il faut que, en France, un autre équilibre s'instaure entre la part de la recherche publique et celle de la recherche privée par un accroissement de cette dernière.

Pour ce faire, une nouvelle impulsion sera donnée aux centres techniques des professions, et l'effort de coordination des activités de recherche sera poursuivi, dans la ligne des comités de coordination et des cellules ministérielles d'animation mise en place l'an passé.

Les crédits de paiement et les autorisations de programmes croissent, pour 1977, de 18 p. 100, en passant de 9 962 millions de francs en 1976 à 10 616 millions de francs.

Le ministre a souligné que cette croissance était supérieure à celle du budget de l'Etat, qui se monte à 13,7 p. 100.

En 1976, 937 emplois avaient été ouverts, dont 437 de chercheurs ; cet effort sera poursuivi, en 1977, par l'ouverture de 950 emplois ; de plus, 900 postes, dont 95 de chercheurs, sont créés pour permettre l'intégration des personnels contractuels.

C'est donc un total de 1 850 nouveaux emplois qui sera atteint pour 1977, soit une progression supérieure à celle de 1976.

Les crédits sont répartis entre l'équipement (6 962 millions de francs), le plan-calcul, les grands organismes (+ 13 p. 100 pour le C. E. A., + 12 p. 100 pour le C. N. E. S.) et les crédits de soutien des programmes (+ 15 p. 100).

Les crédits consacrés à la recherche universitaire sont eux-mêmes en progression sensible.

Ainsi le C. N. R. S. voit ses ressources croître de 19 p. 100 et son personnel de 3 p. 100 (sans compter les intégrations).

Enfin, un chapitre 66-01 nouveau a été créé sous le titre « aide au développement de la recherche industrielle et de la technologie ».

Après l'exposé du ministre, plusieurs questions ont été posées par les commissaires.

A M. Fleury, rapporteur pour avis, qui l'interrogeait sur le problème de la récupération de la chaleur dégagée par les centrales thermiques et sur la coopération européenne en matière de recherche, le ministre a répondu que la commission, présidée par M. Leroy et constituée pour étudier le problème des économies d'énergie, avait accompli un très important travail. La récupération est possible mais un équilibre doit être trouvé, qui est délicat, entre la production d'électricité et celle de la chaleur.

Au sujet de la coopération européenne, certains secteurs de recherche doivent être développés, notamment le contrôle de la fusion thermonucléaire, mais il convient d'abord d'améliorer la gestion des opérations en cours.

M. Vérillon a demandé comment les allocations de recherche aux étudiants du troisième cycle universitaire seraient réparties, quels étaient les moyens et les orientations de la recherche médicale et quelles étaient les activités de la base du centre national d'études spatiales à Kourou. Le ministre a répondu qu'une commission consultative assisterait le délégué général à la recherche scientifique et technique pour l'attribution des allocations de recherche qui seront au nombre de 1 500 et d'un montant annuel de 24 000 F chacune ; la répartition tiendra compte des orientations du VII^e Plan et des emplois prévisibles.

Il a indiqué que la recherche médicale était prioritaire et que 1 600 chercheurs y contribueraient en 1977. Au sujet de la base de Kourou, une participation financière européenne vient d'être prise ; les conventions ont été renouvelées et le programme Ariane est en cours de réalisation.

A **M. Cogniot** qui demandait où en était la recherche en sciences humaines, le ministre a répondu que ce secteur recevrait 333 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 19 p. 100 par rapport à 1976, la recherche à finalité socio-économique connaissant une augmentation identique par rapport à 1976 avec une dotation de 144 millions de francs en 1977.

M. de Bagneux, président, a demandé quelle serait la composition de la commission chargée d'assister le délégué général à la recherche scientifique et technique pour l'attribution des allocations de recherche. **M. Grégory**, délégué général, a précisé qu'elle comprendrait des utilisateurs d'allocataires et des personnalités extérieures et que la répartition serait faite en fonction des orientations de la recherche à long terme.

Judi 28 octobre 1976. — *Présidence de M. Jean de Bagneux, président.* — La commission a entendu **M. Robert Boulin**, ministre chargé des relations avec le Parlement, sur les crédits de l'information et sur la radiodiffusion et la télévision.

Après avoir indiqué qu'il représentait le Premier ministre dans l'examen de ces budgets, **M. Robert Boulin** a souligné que le pluralisme de la presse était une condition de la démocratie et que l'aide de l'Etat avait pour objet de compenser les effets du jeu des lois économiques. Le total des aides directes et indirectes atteindra, en 1977, 1,8 milliard de francs, soit 20 p. 100 des recettes brutes de vente.

Par ailleurs, le ministre a confirmé que le projet de loi sur la réforme de la fiscalité de la presse serait examiné au cours de la présente session.

Les structures de la presse se modifient, ce qui ne laisse de provoquer des inquiétudes. Il faut noter cependant que, si sur 15 000 titres, il en disparaît un millier par an, il en naît un nombre équivalent.

M. Caillavet, rapporteur pour avis, s'est interrogé sur le véritable caractère de ces changements quant au nombre des lecteurs nouveaux comparé à celui des journaux disparus et quant à la nature professionnelle ou politique de cette nouvelle presse.

Evoquant les travaux et les conclusions de la table ronde chargée de l'examen du système fiscal, M. Caillavet a demandé si le texte du projet de loi annoncé tiendrait compte des conditions de survie de nombreux périodiques.

Il a souligné que le procédé d'impression par « fac similé » risquait de nuire gravement à la presse locale.

Enfin, le rapporteur pour avis a souhaité que l'ordonnance de 1944 sur la presse soit vraiment appliquée.

M. Carat ayant rappelé que la presse municipale ne bénéficiait d'aucune aide de l'Etat a estimé que les textes devraient être remaniés pour organiser un soutien nécessaire à l'information des citoyens par le moyen des bulletins municipaux.

Mme Lagatu a demandé quelle était l'opinion du Gouvernement sur la concentration de la presse, en particulier « l'empire » de M. Hersant ainsi que sur le conflit du *Parisien libéré*.

M. Chauvin s'est inquiété de la stagnation des crédits du fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger.

Le président a exprimé sur ce sujet une même inquiétude.

Répondant aux intervenants, le ministre a précisé, tout d'abord, que la tendance générale à la diminution des titres de la presse s'est retournée en 1974 surtout par croissance du nombre des mensuels à propos desquels on peut noter une certaine instabilité. Il a reconnu qu'il y avait, en 1975, un léger fléchissement des ventes malgré quelques créations.

Il a ensuite brièvement analysé les mouvements de concentration et précisé le montant des aides exceptionnelles à la presse, inaugurées par le décret du 13 mars 1973.

M. Caillavet a relevé que le journal *La Croix*, dont le tirage a diminué, a vu décroître de 1973 à 1976 le montant de l'aide dont il bénéficie.

Le ministre a reconnu que la question du « fac-similé » était délicate à résoudre en raison de la concurrence qui peut être faite aux journaux de province.

Au sujet de l'ordonnance de 1944, le ministre a observé que la justice était saisie, qu'une plainte avait été déposée, fondée sur ce texte, et que dans ces conditions, le Gouvernement devait laisser se dérouler l'action judiciaire.

Sur le soutien qui pourrait être accordé à la presse municipale, le ministre a fait remarquer que ces bulletins n'étaient pas vendus et il a souligné que si cette question pouvait faire l'objet d'un examen, il fallait reconnaître les dangers d'une extension abusive de l'aide, en particulier le déséquilibre financier qui risque d'en résulter.

Quant au fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger — 9 670 000 F — il est vrai qu'il bénéficie seulement d'une légère augmentation nominale.

M. Chauvin a déploré que cette aide soit inférieure à celle du précédent budget, exprimée en francs constants.

Le président a fait observer que les autres pays réussissent beaucoup mieux que la France à soutenir l'expansion de leur presse à l'étranger.

M. Charles Durand s'est associé à l'observation et aux regrets de M. Chauvin. Il a évoqué le coût prohibitif du transport des journaux et périodiques ; il s'est étonné que des mesures ne soient pas prises pour le réduire.

M. Robert Boulin a promis à la commission de soumettre cette question au Premier ministre.

Sur le conflit du *Parisien libéré*, il a répondu qu'il n'appartenait pas au Gouvernement d'intervenir dans cette affaire.

Le ministre a présenté ensuite les **crédits de la radiodiffusion et de la télévision**.

La réforme décidée en 1974 par le Gouvernement et le législateur est en cours d'application. La répartition des ressources dépend désormais du respect du cahier des charges, des sondages d'écoute et de la qualité. Une commission de la qualité a été instituée. La technique permettant d'apprécier la valeur des programmes a été considérablement affinée.

Le Président de la République ayant recommandé un effort de renouvellement et de création, certaines mesures ont d'ores et déjà été prises en faveur de la diversification des programmes et de la recherche des talents nouveaux.

Un service d'observation des programmes détecte les éventuelles « publicités clandestines ». Les manquements repérés ont été sanctionnés. Le haut conseil de l'audiovisuel va étudier les bases d'une déontologie.

Sur la violence à la télévision, le ministre a rappelé qu'il n'appartenait pas au Gouvernement d'intervenir directement dans le fonctionnement d'organismes indépendants et que l'expression de la violence était probablement le fait d'une société sans communication.

Auprès du Premier ministre a été créé un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes relatifs à l'action extérieure du service public de la R. T. F. En matière d'action radiophonique, une priorité a été accordée aux pays d'Afrique francophone.

Le ministre a évoqué, en outre, la vente à l'étranger de programmes télévisés, qu'ils émanent de la Société française de production ou de l'Institut national de l'audiovisuel. Une stratégie de production et de vente est à élaborer.

Le ministre a présenté ensuite les dispositions relatives à la redevance : les taux, le produit total et les incidences sur la répartition de la prise en compte de la valeur culturelle. Le Gouvernement attend du prélèvement de la redevance un produit net de 2 milliards 367 millions de francs en augmentation de 13,92 p. 100 par rapport à 1976.

Un échange de vues a suivi l'exposé du ministre :

M. Caillavet a considéré que les « cahiers des charges » des sociétés de programme appelaient certaines réformes.

Il a regretté qu'en application de la loi de 1974 des parlementaires siègent au conseil d'administration des organismes issus de l'O.R.T.F. et soient par là mis en position d'être à la fois « juge et partie ».

M. Caillavet a noté une tendance certaine à l'objectivité de l'information.

Il a estimé que le « droit de réponse » a été trop parcimonieusement reconnu à ceux qui demandaient de l'exercer.

Il a dénoncé l'absence de coordination des programmes entre les chaînes et préconisé l'institution d'un service qui en serait chargé.

M. Caillavet s'est étonné que le service d'observation des programmes dépende pour son budget des sociétés qu'il est chargé de surveiller et a demandé à quelles conclusions était parvenu le groupe de travail consacré à l'action extérieure de la R. T. F.

Il a relevé que la société Antenne 2 enregistrait un certain retard dans l'application des clauses culturelles de son cahier des charges.

Se déclarant franchement hostile à l'emploi des sondages dans l'appréciation de la qualité des programmes, **M. Caillavet** s'est demandé s'il ne convenait pas de laisser en 1977 les présidents des sociétés de programme totalement libres de leur action en abolissant, du moins provisoirement, le pouvoir d'orientation des sondages.

M. Tinant a demandé à quelle date le « coloriage » géographique de TF 1 serait terminé.

M. Carat a déploré le risque de confusion des responsabilités entre Radio-France et France-Régions 3 au niveau des émissions régionales.

Il s'est inquiété de la programmation à la télévision de films de violence, et souhaité que le téléspectateur soit systématiquement averti par ces chaînes et par la presse spécialisée du caractère violent d'une émission et des restrictions dont est assortie la présentation des films dans les salles de spectacle.

Mme Edeline a fait observer que le principe de pluralisme qui s'impose en matière d'information devrait être étendu à la télévision, sans restriction pour les membres de son parti. Elle a dénoncé les dangers que constitue la programmation d'un trop grand nombre de films de violence.

M. Vérillon a souligné l'attachement de la commission à la coopération audiovisuelle avec l'étranger.

Le président de Bagnaux a évoqué le financement de l'institut national de l'audiovisuel et demandé que cet établissement reçoive directement ses ressources sous la forme d'une dotation préciputaire.

Le ministre a répondu aux intervenants :

Au président, il a rappelé que le mécanisme de financement de l'I.N.A. avait été institué par la loi.

Le ministre a estimé qu'il était normal de voir des parlementaires siéger au conseil d'administration des organismes issus de l'O.R.T.F., dès lors que les sociétés ou établissements en question devaient rechercher un équilibre entre des impératifs parmi lesquels ceux de l'intérêt général.

En réponse à M. Caillavet, il a souligné que les sociétés de programme ont adopté les « recommandations » du Président de la République.

Le ministre a rappelé le mécanisme juridique de mise en œuvre du droit de réponse.

Sur la coordination des programmes, le ministre a signalé que les présidents de sociétés se concertaient en matière de retransmissions sportives et qu'il conviendrait peut-être d'étendre cette concertation.

Sur l'action extérieure de la R. T. F., il a indiqué que le groupe de travail spécialisé se réunira très prochainement.

Au sujet du service d'observation des programmes, le ministre a admis qu'il pourrait être directement financé sur le produit de la redevance.

Le ministre a souligné la constante amélioration technique des sondages qui donnent de précieuses indications dont il ne conviendrait pas de se priver.

M. Caillavet a précisé qu'il ne souhaitait pas supprimer les sondages mais leur ôter, durant l'année 1977, le pouvoir d'orientation qu'ils tiennent du rôle qu'ils jouent dans l'application de la « clé de répartition ».

Ensuite, la commission a entendu **M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, sur les crédits concernant les relations culturelles, scientifiques et techniques.**

Le ministre a, tout d'abord, rappelé que la modestie indéniable du budget des affaires étrangères pour 1977 s'inscrivait dans une certaine tradition.

Il a souligné que la minceur des crédits alloués à l'action diplomatique était accentuée par la crise monétaire internationale, peu favorable au franc, et par la multiplication nécessaire des actions du ministère à l'étranger.

Il a donc présenté le budget pour 1977 comme un budget de reconduction. Les dépenses ordinaires croissent certes de 12,7 p. 100, mais cette progression est due en partie à des transferts du budget des charges communes vers le ministère. Cette opération, conforme aux vœux exprimés par le Parlement, n'apporte pas de ressources supplémentaires, mais permet une meilleure présentation budgétaire.

Pour M. Taittinger, l'appréciation que l'on peut faire du budget et le pessimisme qu'il peut susciter doivent être tempérés par le projet de réorganisation et de développement des moyens diplomatiques selon un plan à moyen terme, dont le principe a été adopté par le Président de la République et le Conseil des ministres.

Il a souligné que seul ce plan permettrait de redonner sa vraie place au ministère des affaires étrangères, en améliorant la condition diplomatique et les moyens d'actions du ministère.

Les mesures budgétaires envisagées pour 1977 permettront cependant d'accroître respectivement de 12,2 p. 100 et de 7,2 p. 100 les dotations affectées aux rémunérations des statutaires et des non-statutaires, et en outre de résoudre certaines difficultés de trésorerie. M. Taittinger a souligné que des mesures ont été prises pour la scolarisation des enfants français à l'étranger, mais il a reconnu que les abattements subis par les dépenses en capital empêcheraient de nécessaires opérations immobilières.

· Evoquant les ressources de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (D. G. R. C. S. T.), il

a précisé que leur montant s'élèverait en 1977 à 1 milliard 70 millions de francs, soit une augmentation de 8,26 p. 100 par rapport à 1976 (7,80 p. 100 si l'on y inclut les dépenses en capital).

Puis le ministre a évoqué les secteurs les plus importants de cette direction : l'enseignement et les échanges culturels sont les points qui évoluent le moins défavorablement. Ceci est largement dû aux recommandations de la commission récemment réunie sur « l'aménagement des conditions de vie à l'étranger », et à laquelle le secrétaire d'Etat s'est plu à souligner que M. Habert avait pris une part déterminante. Certaines de ces recommandations ont déjà été retenues pour le budget de 1977.

Il a rappelé que l'objectif du ministère des affaires étrangères était de réduire les disparités qui existent du point de vue des conditions de scolarisation entre les enfants français résidant en France et ceux résidant à l'étranger ; les dotations concernant la scolarisation des jeunes Français à l'étranger ont dont été améliorées : création de trente-six emplois nouveaux — soit une dépense de 5 160 000 F, accroissement des dépenses de fonctionnement de 840 000 F, augmentation de 3 millions de francs des dépenses d'équipement, soit une augmentation totale de 9 millions de francs.

Le ministre a souligné que la *carte scolaire* était une notion difficilement transposable à l'étranger ; la situation actuelle ne pourra donc évoluer que lentement.

M. Taittinger a insisté sur le caractère passionnant et préoccupant du problème de la *coopération* : ce secteur en perpétuelles mutations exige un ajustement permanent des actions. Il est donc difficile de définir une politique de coopération idéale. Une réflexion approfondie sur ce thème est souhaitable et le ministre a convié les commissions compétentes du Parlement à s'y livrer avec le Gouvernement.

Pour l'année à venir, l'effort de coopération se porterait sur certains pays considérés comme prioritaires (Mexique, Brésil, Iran, Egypte, Indonésie, Thaïlande, etc.).

Le ministre a annoncé que 24,4 millions seraient consacrés en 1977 aux relations scientifiques. Cette somme modeste ne doit pas faire oublier que dans l'enveloppe interministérielle, 451 millions seraient réservés à ce type d'action.

Il faut donc, avant de porter un jugement, considérer l'ensemble des sommes affectées au développement des relations scientifiques et techniques quel que soit le lieu de leur présentation budgétaire.

Evoquant le chapitre des *contributions aux organisations internationales*, le ministre a rappelé qu'elles se décomposaient en :

— contributions obligatoires, dont le montant résulte d'*engagements*, et de

— contributions bénévoles, dont les possibilités restent faibles pour le budget de 1977.

Il s'est interrogé sur les mesures à prendre concernant les *émissions radiophoniques* : le procédé des ondes courtes, utilisé à l'heure actuelle, est certes peu coûteux, mais de technique ancienne et non toujours efficace ni commode. L'objectif que se propose d'atteindre le ministre est d'utiliser le potentiel actuel, avant réexamen du problème, étude qui pourrait conduire à faire davantage appel aux ondes moyennes. Il a rappelé qu'une bonne couverture radiophonique est obtenue pour l'Afrique, une partie de la côte Est des Etats-Unis et le bassin méditerranéen grâce à l'émetteur situé à Chypre.

Le budget de 1977 ne permettra cependant que le maintien de cette situation. Le ministre a posé le problème du contenu de ces émissions : faut-il se contenter de retransmettre les chaînes françaises ou faut-il créer des émissions spécifiques ?

La solution actuelle consiste en un recours aux deux méthodes. Des sondages pourraient utilement dégager les souhaits des auditeurs.

Enfin, le ministre a tenu à souligner les efforts considérables entrepris par la direction générale des relations scientifiques, culturelles et techniques pour assurer la présence artistique française dans le monde, dont le succès de l'Opéra de Paris aux Etats-Unis vient d'apporter un témoignage éclatant.

Après son exposé, le ministre a répondu aux **questions** qui lui étaient posées.

M. Habert, rapporteur pour avis, a remercié le ministre d'avoir entendu les propositions faites par la commission chargée d'étudier la scolarisation des Français à l'étranger, scolarisation pour laquelle un crédit de 20 millions a été dégagé, dont 9 millions sont inscrits au budgets de la D. G. R. C. S. T. Il lui a demandé si les crédits de fonctionnement inscrits au titre IV en mesure nouvelle 03.16.01 et d'un montant de 840 000 F, seraient répartis de manière à freiner l'augmentation des coûts de scolarité, très variables suivant les pays et parfois très élevés. Il a fait observer que les dépenses d'équipement devraient être effectuées dans les établissements d'en-

seignement en respectant une priorité pour les cas les plus urgents, notamment celui du cours Alexandre-Dumas en Haïti. Il a demandé quelle place devrait être reconnue aux associations de parents d'élèves dans les lycées français à l'étranger, et comment le ministre envisageait d'améliorer la situation des enseignants français recrutés localement.

Après avoir évoqué la trop grande rigidité de la règle suivant laquelle les personnels envoyés à l'étranger doivent quitter leur poste après une période de six ans, M. Habert a estimé que les crédits destinés aux organisations internationales, et qui ne sont pas tous inscrits dans le budget des charges communes, pourraient être moins abondants. Il a regretté que les crédits des actions scientifiques à l'étranger ne figurent pas dans le seul budget du ministère des affaires étrangères.

Au sujet des émissions radiophoniques à destination de l'étranger, M. Habert a souligné que les ondes courtes constituaient le meilleur système de diffusion, et que le meilleur programme radiophonique était une sélection des émissions faites en métropole.

M. Chauvin a déploré l'insuffisance des moyens dont disposaient les postes diplomatiques français pour couvrir leurs frais de représentation. Il a dit que la station radiophonique de Vancouver, au Canada, mériterait d'être mieux utilisée, et il s'est félicité de la proposition faite par le ministre d'associer la commission à une réflexion sur la politique de coopération.

En réponse aux intervenants, M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat, a déclaré que les familles bénéficieraient de la mesure 03.16.01 et que les dépenses d'équipement dans les établissements d'enseignement seraient effectuées d'une manière sélective en tenant compte des priorités et que le collège d'Haïti en bénéficierait. Il a indiqué qu'une dotation de 5,6 millions de francs, figurant au chapitre 49-21 du budget, permettrait d'améliorer la situation des enseignants recrutés localement et qu'un rôle serait donné, pour certaines activités, aux associations de parents d'élèves.

M. Taittinger a dit sa volonté et celle du ministre des affaires étrangères de mettre de l'ordre dans le système des contributions aux grands organismes. La situation devrait être normalisée en 1978.

Au sujet des émissions de radiodiffusion, le secrétaire d'Etat a estimé qu'une sélection des meilleurs programmes diffusés en France était préférable à un système d'émissions spéciales à

destination de l'étranger. Il a signalé que l'Italie recevait les émissions de la Société de programme Antenne 2. Il a ajouté que le déficit des frais de représentation des postes diplomatiques serait comblé en 1977 et que le plein emploi de la station d'émission de Vancouver méritait d'être étudié car il permettrait d'accroître la présence française au Canada.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 27 octobre 1976. — *Présidence de M. Paul Mistral, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée,* la commission a, tout d'abord, entendu **M. André Barroux** présenter le **compte rendu de la mission** qu'il a effectuée en compagnie de MM. Berchet, Ehlers, Legrand, Marré, Parenty et Perrin, du 9 au 13 septembre 1976, **en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie**, pour étudier les problèmes posés par **l'expansion de nos échanges commerciaux avec ces pays.**

Il a, en premier lieu, évoqué l'accueil qui avait été réservé à la délégation par les autorités locales ainsi que les caractères généraux du commerce extérieur des pays socialistes, avant de procéder au récit du voyage.

Après avoir rappelé les principales données économiques relatives à *la Tchécoslovaquie*, il a notamment mis l'accent sur les préoccupations manifestées par certains responsables politiques en ce qui concerne la croissance du déficit commercial de leur pays vis-à-vis de la France ainsi que sur les discriminations dont il serait l'objet. Il a également fait état de la faiblesse relative des performances des entreprises françaises par rapport à celles de leurs concurrentes de l'Allemagne de l'Ouest : de ce point de vue, ces dernières semblent bénéficier en Tchécoslovaquie d'une cote que ne saurait expliquer une simple supériorité technique et qui procède à l'évidence de liens historiques particulièrement étroits.

Abordant le séjour *en Roumanie*, pays dont il a également évoqué brièvement les principales données économiques et politiques, M. André Barroux s'est plus particulièrement étendu sur la visite par la délégation de l'usine Dacia qui produit, sous licence Renault, 50 000 voitures par an de type R 12. Il a fait savoir, à ce propos, que le renouvellement de l'accord de coopération avec la firme française posait des difficultés et que l'impor-

tance de l'enjeu politique et économique méritait qu'on s'y intéressât. Il a d'ailleurs ajouté que les Roumains avaient, aux dires du conseiller commercial, une façon très déroutante de négocier des contrats et que, encore une fois, les entreprises de la République fédérale d'Allemagne semblaient mieux s'accommoder de la situation que leurs concurrentes françaises.

En ce qui concerne *la Bulgarie*, ultime étape de son voyage, M. André Barroux a fait état, d'une part, de menaces à peine voilées de la part du président de la chambre de commerce de restreindre les échanges avec la France au cas où le déficit de la Bulgarie persisterait et, d'autre part, d'incitations du vice-ministre du commerce extérieur à organiser une coopération entre les entreprises des deux pays sur les marchés du tiers monde.

M. Barroux a, ensuite, présenté les premières *conclusions* de la délégation.

Il a d'abord regretté que les entreprises françaises aient tendance à négliger des marchés particulièrement dynamiques qu'il considère comme essentiels à une croissance vigoureuse de nos exportations : il lui est apparu notamment très important que les méthodes de représentation commerciale des firmes françaises soient revues et adaptées au caractère propre des pays de l'Est. Cependant, il s'est surtout attaché au problème de la réduction de l'excédent commercial considérable que nous obtenons dans nos échanges avec l'ensemble des démocraties populaires. Il a affirmé que la solution ne pouvait être simple car celles-ci ne fabriquent que peu de choses que nous ne puissions faire nous-mêmes et que le bas niveau des prix pratiqués pour certains produits comme les textiles pouvait gêner les industries françaises déjà fragiles.

Il a ajouté, par ailleurs, que les exportations des pays de l'Est ne semblaient pas bénéficier, sur les marchés occidentaux, d'une promotion commerciale efficace. Mais il s'est déclaré convaincu que, compte tenu de la volonté maintes fois exprimée par les responsables de ces Etats de développer leurs échanges avec la France, les solutions pouvaient être trouvées, et cela notamment dans le cadre d'accords de coopération industrielle.

En dernier lieu, M. Barroux a remercié toutes les personnalités qui ont permis l'accomplissement de ce voyage dans de bonnes conditions, et notamment les ambassadeurs de France en Tchécoslovaquie, en Roumanie et en Bulgarie, achevant ainsi un exposé à la suite duquel sont intervenus MM. Marré et Legrand qui ont tenu à faire quelques observations personnelles sur le déroulement de la mission.

M. Malassagne a ensuite présenté son rapport pour avis sur le budget du tourisme pour 1977. Les crédits affectés au tourisme restent modestes ; les dépenses ordinaires augmentent de 12,8 p. 100 alors que les dépenses en capital sont à peu près stationnaires en autorisations de programme (+ 2,6 p. 100), compte tenu de l'intégration, dans le budget du tourisme, des crédits affectés aux aménagements touristiques et précédemment inscrits au budget des charges communes.

Le rapporteur pour avis a analysé les résultats de la saison touristique 1975, marquée par une amélioration du taux moyen de départ qui a atteint 52,5 p. 100 de la population des ménages. Il a noté les disparités des taux de départ des Français selon les catégories socio-professionnelles, selon l'âge et la commune de résidence. La progression des vacances passées en France se maintient en 1975, le littoral reçoit toujours le plus grand nombre de touristes, mais la montagne connaît un regain de succès.

Les vacances des Français à l'étranger après une diminution en 1974 ont atteint un niveau légèrement supérieur à celui de 1973.

Les étrangers sont venus plus nombreux en France, mais ils ont écourté la durée de leurs arrêts à chaque étape et celle de leurs séjours et leur propension à dépenser a diminué.

Un trait commun à la clientèle française et étrangère est la préférence pour des hébergements peu coûteux (exemple : le camping), tendance dont il faudra tenir compte pour les équipements touristiques à réaliser.

L'évolution du chiffre d'affaires du tourisme a été favorable, bien qu'il soit très difficile de présenter une évaluation précise ; pour pallier cette insuffisance, le secrétariat d'Etat au Tourisme met au point une comptabilité nationale des activités touristiques. La balance du tourisme a été positive en 1975.

Les résultats provisoires de 1976 sont en progrès dans les stations de sports d'hiver qui ont enregistré une forte augmentation de la fréquentation française. La saison d'été a été satisfaisante.

Quelques pays étrangers ont reçu un nombre de touristes beaucoup plus important qu'au cours des années précédentes, la Grèce par exemple.

M. Malassagne a ensuite analysé l'évolution des hébergements. La réorientation des aides à l'hôtellerie de catégorie moyenne a permis une augmentation appréciable des hôtels deux étoiles. Le rapporteur pour avis a regretté le trop grand nombre d'hôtels de luxe ouverts à Paris et dans quelques grandes villes de

province et a approuvé le nouveau régime des primes spéciales d'équipement hôtelier, en mettant l'accent sur la nécessité de privilégier l'effort en faveur de l'hôtellerie de catégorie une et deux étoiles et de la modernisation du parc hôtelier ; il a ensuite abordé les problèmes posés par les chaînes d'hôtels, tant en France que sur les marchés étrangers.

La capacité des hébergements dits de tourisme social a augmenté notablement, mais les aides financières de l'Etat aux investissements de ce type sont d'autant plus restreintes qu'elles sont souvent absorbées par la T. V. A. acquittée sur les opérations réalisées.

Les terrains de camping comptent aujourd'hui plus de 1,5 million de places réparties, pour les trois quarts, sur le littoral ; les besoins restent néanmoins très importants : ils sont évalués à deux millions de places par la fédération française de camping-caravaning alors que le VII^e Plan prévoit seulement la création de 625 000 places d'ici à 1980. Le rapporteur a souligné l'intérêt des aides naturelles de camping susceptibles d'offrir une solution intermédiaire entre les campings classés et le camping sauvage.

Abordant ensuite les problèmes de *l'aménagement des espaces touristiques*, M. Malassagne a insisté sur la nécessité de contrôler sérieusement les équipements implantés sur le littoral, si l'on veut préserver le patrimoine naturel et éviter une urbanisation anarchique. Il s'est félicité du développement du nautisme qui risque d'être compromis par le projet d'augmentation des taxes acquittées par les propriétaires de bateaux.

En ce qui concerne la montagne, le respect de l'environnement et le coût élevé des équipements réalisés en altitude doivent inciter à exploiter au maximum les stations en service plutôt qu'à créer de nouvelles stations.

A propos de l'espace rural, il faut noter l'essor remarquable du tourisme de randonnée, en particulier du cyclotourisme, et signaler les problèmes humains suscités par la présence d'un trop grand nombre de touristes dans certaines zones.

Globalement, l'étalement des vacances n'a pas progressé, au contraire, malgré un certain nombre d'actions ponctuelles couronnées de succès. On attend les résultats pratiques, pour l'année 1977, de l'accord récemment conclu entre les constructeurs d'automobiles et le ministère de la qualité de la vie.

Pour élargir la clientèle des vacances, diverses actions doivent être menées tant en faveur de catégories spécifiques — handicapés, personnes du troisième âge — que pour les nombreux Français qui devraient bénéficier d'une « aide à la personne » renouvelée pour faciliter leurs départs en vacances.

Au cours du débat qui a suivi, MM. Barroux et Marré ont souligné les difficultés de l'hôtellerie rurale et des hôtels familiaux qui se voient imposer des normes de sécurité entraînant des investissements coûteux alors qu'ils sont insuffisamment aidés.

Sous réserve de ces observations, la commission a émis, à l'unanimité, un avis favorable à l'adoption des dispositions de la loi de finances pour 1977 concernant le tourisme.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. Jacques Médecin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Tourisme).

Abordant les problèmes de la coordination des budgets des secrétariats d'Etat dépendant du ministère de la qualité de la vie, M. Jacques Médecin a précisé que ceux-ci ont été préparés, dès janvier 1976, sous la direction de M. Fosset, alors ministre de la qualité de la vie.

La politique du secrétariat d'Etat et le budget de 1977 sont dominés par les principes suivants : justice et préservation de l'environnement.

Examinant les problèmes du camping, le secrétaire d'Etat a rappelé la nouvelle classification des terrains et s'est félicité de l'utilisation, par les communes, des possibilités de créer des aires naturelles de camping. Avant l'été, M. Jacques Médecin avait donné des instructions aux préfets afin de désigner, dans chaque département, un fonctionnaire spécialement chargé d'informer les collectivités locales sur le camping ; une étude en cours déterminera les sites susceptibles de recevoir de nouveaux terrains de camping. Désormais, une « prime camping » pourra être attribuée dans des conditions analogues à celles de la prime spéciale d'équipement hôtelier et le texte la concernant est en cours de signature.

Dans le même esprit de justice, le seuil des aides à l'hôtellerie moyenne a été abaissé à dix chambres dans les zones rurales, mais le secrétaire d'Etat s'est déclaré attaché au principe d'une différenciation de T.V.A. entre hôtels de tourisme et de préfecture, afin d'inciter cette hôtellerie à se moderniser.

Les qualités spécifiques de la petite et moyenne hôtellerie doivent être préservées même si, simultanément, l'hôtellerie industrielle remporte des succès à l'étranger (exemple de la construction d'un hôtel à Moscou, pour les prochains jeux Olympiques) ; d'autre part, un tiers de la production française de matériel de l'hôtellerie est exporté, ce qui est en soi un résultat remarquable.

On reproche souvent au secrétariat d'Etat d'aider trop peu le tourisme social : cette critique n'est pas fondée, car un effort important est fait en ce domaine et les stations de tourisme doivent recevoir une clientèle variée, ce qui reste un de leurs attraits.

M. Jacques Médecin a rendu compte de l'action de promotion : « Cet été, la France », destinée à informer les Français sur les attraits touristiques des différentes régions ; il a présenté le nouveau document : « Cet hiver, la France », qui reste un document non commercial, mais comporte des publicités de certaines stations.

Dès son arrivée au ministère, le secrétaire d'Etat s'est attaché à réunir, dans une « association française d'action touristique », un certain nombre d'entreprises exportatrices susceptibles de participer à des actions de promotion à l'étranger ; les présidents des comités régionaux de tourisme sont également membres de droit de cette association.

L'opération « exporter notre hôtellerie », menée depuis quelques mois, a obtenu des résultats très positifs qui devraient être amplifiés après la prochaine journée d'études prévue pour novembre 1976.

La concurrence très vive sur les marchés internationaux du tourisme doit conduire à sélectionner sérieusement les secteurs à promouvoir à l'étranger.

Abordant les problèmes de la formation professionnelle, M. Jacques Médecin a souligné qu'actuellement on forme seulement 8 000 spécialistes du tourisme par an, alors que 20 000 seraient nécessaires. Pour éviter la création anarchique d'institutions distribuant des diplômes sans valeur, une association vient d'être créée pour organiser et contrôler la formation sous l'égide du secrétariat d'Etat.

M. Jacques Médecin a rappelé le succès des « vacances du 3^e âge » et annoncé une campagne d'information destinée à mieux faire admettre les jeunes en vacances par les personnes d'âge mûr. Il a, enfin, insisté sur le rôle du tourisme comme facteur de paix et de compréhension entre les hommes.

Répondant aux **questions** de MM. Malassagne, rapporteur pour avis, Filippi, Kieffer et Joseph Yvon, M. Médecin a notamment déclaré :

— qu'il n'a absolument pas cherché à favoriser Nice et les Alpes-Maritimes dans la répartition des aides de l'Etat, la plupart des équipements de cette région résultant, d'ailleurs, d'initiatives privées ;

— qu'il ne faut pas sous-estimer les effets induits du tourisme sur d'autres activités, elles-mêmes aidées par leur ministère de tutelle respectif ;

— que l'élaboration du décret d'application de la loi sur les agences de voyages a été très délicate, celui-ci — actuellement soumis au Conseil d'Etat — devant paraître prochainement ;

— que le tourisme n'est l'objet d'une volonté politique à l'échelon national que depuis une date récente et qu'il appartient maintenant au secrétariat d'Etat de remodeler les structures administratives du tourisme, notamment à l'échelon local, en substituant aux syndicats d'initiative des offices de tourisme homologués, regroupés dans des associations départementales, et en créant des syndicats ou offices départementaux du tourisme ; au niveau régional, la structure est constituée par le comité régional et le délégué régional du tourisme. Ces diverses réformes devraient figurer dans une loi-cadre. Le ministre entend ainsi créer une structure pyramidale permettant une circulation convenable de l'information et des instructions, sans pour autant accentuer la tutelle de l'Etat sur les organismes de tourisme ;

— que le tourisme n'a qu'une petite part dans l'aménagement du temps mais que, cependant, l'amélioration de la répartition des touristes dans l'espace rural, plutôt que sur le littoral, favorise un certain « étalement » dans le temps ;

— qu'il ne faut pas sous-estimer les résultats de l'étalement des vacances scolaires en hiver ; que l'opération « Nord-Sud », cet été, a obtenu un grand succès et qu'on prépare, pour l'été 1977, une opération « interrégions » ;

— qu'il ne faut pas surestimer les besoins en places de camping et que certaines collectivités locales ne souhaitent pas voir augmenter la capacité d'accueil des campings de leur circonscription ;

— qu'il importe de protéger les 30 p. 100 d'espaces vierges qui restent encore sur le littoral français et de sauvegarder les activités agricoles de celui-ci ;

— que des schémas d'aménagement du littoral doivent permettre de faire respecter des orientations à long terme pour l'implantation de nouvelles urbanisations ;

— que M. Bailly, membre du Conseil économique et social, doit prochainement remettre un rapport sur les conséquences du développement du tourisme sur les populations des zones réceptrices ;

— que France-Régions 3 fera une campagne de sensibilisation destinée à faire disparaître les points de friction entre touristes et populations locales, mis en évidence par le rapport Bailly ;

— que, depuis la suppression des fiches d'hôtels, les statistiques de fréquentation des hôtels résultent d'enquêtes de l'I.N.S.E.E. ;

— que les commissions d'équipement hôtelier, actuellement mises en place, auront à connaître des demandes de prime ; ceci permettra d'appréhender partiellement l'évolution du parc hôtelier ;

— que la future loi-cadre du tourisme devrait prévoir la prise en charge du recensement de tous les établissements de tourisme à chaque échelon de la pyramide ;

— que les problèmes de l'étalement des vacances ont été étudiés par le rapport Labrusse dont chaque ministère a été chargé de présenter des modalités d'application ;

— que, dans ce même domaine, les mentalités évoluent : M. Médecin a cité en exemple le personnel municipal de Nice qui a spontanément demandé l'application de la journée continue ;

— que l'étalement des fermetures, en été, des entreprises de construction automobile devrait gagner d'autres secteurs ;

— que les primes de camping pourront être attribuées pour des terrains remplissant les conditions réglementaires et que, dans un premier temps, ces primes seront accordées à des campings littoraux ;

— que 2 000 ha littoraux pourraient rapidement être aménagés en camping ;

— qu'il était choqué par la procédure employée par une association pour arrêter la construction d'une réalisation des « villages-vacances-familles » dans l'île de Groix, alors que cette opération de tourisme social avait reçu tous les visas nécessaires et obtenu un avis favorable du secrétariat d'Etat au tourisme.

M. Marzin, rapporteur pour avis, a présenté son analyse du budget des postes et télécommunications pour 1977. L'accroissement atteint 35 p. 100 pour les seules télécommunications, secteur privilégié par le VII^e Plan.

Après avoir examiné les modifications des dépenses de fonctionnement, M. Marzin a indiqué les principales opérations de modernisation de la poste : création de centres de tri automatisés,

implantation de nouveaux bureaux dans les quartiers en expansion, amélioration des installations des bureaux ruraux. Les services postaux connaissent toujours un déficit ; quant à celui des chèques postaux, il est en croissance continue.

Les télécommunications bénéficieront de 104 milliards de francs 1975 au cours du VII^e Plan, dans le cadre d'un programme d'action prioritaire (P. A. P.). Les deux objectifs essentiels sont la réduction des délais pour le raccordement des nouveaux abonnés et l'amélioration de la qualité du service. Le nombre des lignes principales passera de 7,15 millions en 1975 à 19,3 millions en 1982, grâce à une accélération considérable du rythme des installations nouvelles, qui passera d'un peu plus d'un million à près de deux millions de lignes entre 1975 et 1980. Le personnel doit s'accroître d'environ 8 000 personnes par an, tandis que la productivité du travail se rapprochera du niveau suédois d'ici à la fin du Plan.

La recherche en matière de télécommunications s'oriente, notamment, vers l'utilisation du système laser pour la transmission des communications et la reproduction photographique par téléphone des documents.

Après les interventions de MM. Mistral, Alliès, Kieffer et Perrin, la commission a approuvé l'avis présenté par M. Marzin.

Jeudi 28 octobre 1976. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée,* la commission a procédé à l'audition de **M. Jean Lecanuet, ministre d'Etat, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,** sur les problèmes de son département ministériel. Celui-ci était accompagné de **M. Jean Ripert, commissaire au Plan,** et de **M. François Essig, délégué à l'aménagement du territoire.**

M. Lecanuet a, tout d'abord, souligné que le VII^e Plan devait s'efforcer de concilier la croissance économique avec un développement plus harmonieusement réparti sur l'ensemble du territoire, un environnement général plus agréable et un cadre urbain plus humain. Les objectifs essentiels du Plan sont le retour au plein emploi et le rétablissement de l'équilibre des échanges extérieurs.

Les politiques à conduire dans le cadre du VII^e Plan auront un effet marqué sur nos structures. Il faut extirper les comportements inflationnistes ; retrouver les conditions d'un équilibre durable des finances publiques, y compris pour la sécurité sociale ; favoriser la reprise et la réorientation des investisse-

ments en particulier vers les moyennes et petites entreprises ; assurer les conditions d'un équilibre extérieur satisfaisant. Les préoccupations humaines conduisent à rechercher la réduction des inégalités, notamment en ce qui concerne les travailleurs manuels, l'amélioration du cadre de vie des Français, les réformes de structure.

Le centre d'étude des revenus et des coûts (C. E. R. C.) vient d'être renouvelé, sous la présidence du professeur Vedel, et ses compétences ont été élargies ; son objectif est de connaître, aussi scientifiquement que possible, la réalité et les évolutions de l'ensemble des revenus, salariaux ou non.

M. Lecanuet a ensuite traité des programmes d'actions prioritaires (P. A. P.) ; ceux-ci voient leur réalisation assurée par des dotations financières spécifiques. En 1977, celles-ci sont en progression sensible, ce qui, dans le cadre de la politique de rigueur budgétaire, impose la stricte limitation des crédits destinés aux secteurs non prioritaires.

Le conseil de planification a décidé de renforcer la politique d'aménagement du territoire ; avant la fin de l'année, des actions nouvelles seront décidées. Cette politique repose sur deux justifications essentielles : favoriser au maximum le développement des économies régionales et améliorer le plus possible le cadre de vie. La lutte contre les inégalités concerne aussi celles qui existent entre les régions, qui sont largement à l'origine des inégalités sociales et celles devant l'emploi. Le nouveau régime des aides, défini en 1976, trace le cadre de l'action régionale et confirme la priorité reconnue au développement de certaines zones.

M. Lecanuet s'efforcera d'accentuer la décentralisation des activités tertiaires, qui se heurte à de nombreux obstacles résultant des habitudes et des mentalités. Il veut aussi diversifier et adopter les politiques locales, notamment dans le cadre des contrats de villes moyennes et de pays. La rénovation rurale commence à transformer certaines zones. Dans les grandes villes, l'accent sera mis sur les transports collectifs, d'une part, sur la réhabilitation plutôt que sur la rénovation de l'habitat, d'autre part. Le ministre d'Etat a déclaré que, personnellement, il n'est pas très partisan des « villes nouvelles » et qu'il préfère fonder la croissance urbaine sur les villes petites et moyennes ; cependant, la poursuite des actions lancées en matière de villes nouvelles sera assurée, mais il ne paraît pas souhaitable d'en entreprendre d'autres.

M. Lecanuet estime que l'Etat ne doit rien imposer, mais assister, conseiller et aider. L'aménagement du territoire doit attacher

une importance primordiale aux communications et aux grands équipements structurants ; à cet égard, l'ensemble des crédits concernés dépasse de très loin ceux qui, à strictement parler, relèvent de l'aménagement du territoire.

La décentralisation du pouvoir de décision est une condition essentielle. Le rapport de la commission présidée par M. Guichard répond à la directive du Président de la République en vue de créer un puissant mouvement de décentralisation. La politique d'aménagement du territoire sera modifiée et stimulée par le renforcement des compétences et des moyens des collectivités locales et des établissements régionaux. La création de ces derniers a déjà entraîné la naissance de pouvoirs nouveaux ; les régions recevront encore d'autres possibilités d'action et d'orientation. Le montant de leurs budgets atteint, en 1976, un milliard et demi de francs. Les régions qui le demandent se voient confier la mise en œuvre des contrats de pays : quatre l'ont déjà fait.

M. Lecanuet a souligné que la politique d'aménagement du territoire doit se définir en tenant compte de l'appartenance de notre pays à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest. La réalisation de l'axe mer du Nord—Méditerranée est un élément fondamental de croissance et d'équilibre. L'aménagement de l'axe Seine—Est devra également être envisagé. L'optique européenne conditionne aussi la réalisation du réseau autoroutier.

La puissance des grandes régions industrielles, qui vont de l'Italie du Nord à la Ruhr par le vieil axe lotharingien, doit servir à irradier le développement économique futur vers les régions de l'Ouest et vers le Massif Central.

M. Barroux, rapporteur pour avis du budget de l'aménagement du territoire, a évoqué les problèmes posés par les limitations que rencontre la mise en œuvre des contrats de villes moyennes et de pays ; le respect de l'engagement de ne plus supprimer les services publics dans les zones rurales ; le contrôle de la durée d'implantation des entreprises décentralisées à l'aide de primes de l'Etat.

Dans sa réponse, M. Lecanuet a indiqué que 82 villes ont demandé à signer un contrat de ville moyenne, alors qu'au total 152 avaient été contactées ; aucune demande n'a donc été rejetée. Une entreprise décentralisée qui change à nouveau de zone d'implantation ne peut bénéficier d'une seconde aide financière de l'Etat. La suppression de bureaux ruraux ne pourra intervenir, à titre exceptionnel, qu'après concertation entre services ministériels.

M. Laucournet a signalé que l'Etablissement public de la région Limousin a lancé une politique en faveur des petites villes ;

parmi celles-ci, l'Etat a retenu, pour bénéficier de sa propre action, des localités en fonction de critères politiques et sans consulter les responsables locaux et régionaux.

M. Alliès s'est inquiété de l'avenir des Etablissements publics régionaux. Il a également signalé que le Languedoc, à l'exception d'une étroite frange littorale, subit une évolution économique et démographique gravement défavorable.

M. Beaupetit a évoqué le problème posé par la primauté de financement garantie aux programmes d'actions prioritaires dans les dotations budgétaires globales.

M. Lalloy a estimé que le projet de liaison fluviale Seine—Est doit se faire non seulement en direction du Nord de la France, mais précisément en direction de l'Est proprement dit, par exemple par Montereau et par Vitry-le-François. Il a également estimé utile de maintenir ou de créer des réserves d'eau, même de petit volume, qui pourraient servir aussi bien en cas de sécheresse que pour la production d'énergie.

M. Lemaire a souligné la nécessité vitale, notamment pour la région Champagne-Ardennes, de la réalisation de l'autoroute A 26, Dijon—Calais. Il a également traité de l'association des communes aux études pour l'implantation ou le maintien des services publics ruraux ; enfin, il s'est inquiété de la politique italienne en matière d'échanges avec ses partenaires du Marché commun.

M. Legrand a remarqué que l'effort en faveur des ports maritimes, au cours du VII^e Plan, devait bénéficier à Dunkerque, Le Havre et Marseille, ce qui désavantagera le reste du territoire, notamment tout l'Ouest du pays, qui a le plus grand besoin de nouveaux équipements. Il a estimé que l'Etat devait assurer un contrôle plus efficace du comportement des entreprises qui ont bénéficié d'aides financières pour se décentraliser, notamment afin d'éviter des fermetures brutales plus ou moins justifiées.

M. Kieffer a évoqué les problèmes du développement régional en Alsace.

Enfin, **M. Coutrot** est intervenu sur le problème de l'équilibre habitat-emploi dans les grandes agglomérations.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, **M. Barroux**, rapporteur pour avis, a présenté son analyse du budget de l'aménagement du territoire.

Examinant d'abord les problèmes de la redistribution de l'investissement sur le territoire national, M. Barroux a traité de la réforme des aides financières intervenue en 1976. Le montant de la nouvelle prime est proportionnel au nombre d'emplois créés. Les priorités géographiques sont renforcées par le clas-

sement de nouveaux départements. En outre, des adaptations sont prévues pour favoriser les petites villes et les zones rurales, ainsi que les petites et moyennes entreprises.

L'étude des investissements étrangers montre qu'ils jouent un rôle non négligeable dans l'industrie française, plus important qu'on ne le croit généralement. En effet, 14 p. 100 de la main-d'œuvre, 20 p. 100 des ventes et 19 p. 100 des investissements de l'industrie dépendent d'entreprises dont plus de la moitié du capital est détenu par l'étranger. Cette situation n'est pas sans effet sur la politique d'aménagement du territoire, dans la mesure où le souci de nombreux investisseurs étrangers est de s'implanter dans des zones dont le développement est déjà satisfaisant.

Le fonds européen de développement régional, créé en décembre 1974, a été doté de 1 300 millions d'unités de compte (une unité valait, avant la sortie du franc du « serpent monétaire », 5,55 F) pour la période 1975-1977. En 1975, 46 millions de cette dotation ont été attribués à la France. Le fonds, doté d'un budget limité, n'a pas d'autonomie véritable.

La politique des villes moyennes est maintenant entrée dans une phase active, puisque des contrats ont été conclus avec 82 d'entre elles. Cette action devrait permettre d'accélérer le développement et l'équipement d'agglomérations à l'échelle humaine.

La politique des contrats de pays, plus récente, est moins avancée. La commission a souhaité que les choix dans ce domaine soient de la compétence des établissements publics régionaux, afin de donner un caractère décentralisé à l'action entreprise.

Le rapporteur pour avis a ensuite dressé le bilan des évolutions démographiques régionales, à la lumière des résultats plus détaillés du recensement de 1975 qui sont maintenant connus. Cinq faits majeurs se dégagent pour les responsables de l'aménagement du territoire : un agrandissement de la zone de croissance économique autour de Paris ; une dynamique nouvelle en direction des régions de l'Ouest du pays ; un certain développement des façades maritimes ; une « faille » d'appauvrissement orientée du Nord-Est au Sud-Ouest ; de nouvelles données pour la politique urbaine. Le phénomène principal est celui de la vaste zone de dépeuplement et de faible développement, qui s'étend de la région Tarbes-Carcassonne aux Ardennes et à la Meuse, en englobant le Massif central et les plateaux bourguignons. Dans le domaine urbain, on enregistre une plus forte croissance des villes moyennes et petites, alors que celles de plus de 200 000 habitants croissent plus lentement.

Un large débat s'est ensuite ouvert, dans lequel sont intervenus MM. Kieffer, Pouille, Berchet, Debesson, Laucournet, Filippi, Bouquerel, PrévotEAU et Coutrot. A l'issue de cette discussion, la commission a souligné que la région constitue un excellent cadre pour organiser ou coordonner les diverses actions qui concourent à l'aménagement du territoire.

Enfin, la commission a approuvé l'avis présenté par M. Barroux.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 28 octobre 1976. — *Présidence de M. André Colin, président.* — La commission a entendu **M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères**, qui était accompagné de **M. Pierre-Christian Taittinger, secrétaire d'Etat.**

Le ministre a tout d'abord fait porter son exposé sur la situation en Chine après la mort de Mao Tsé Toung ; cette situation ne peut encore être évaluée qu'avec prudence : la consécration de M. Hua Kuo Feng et l'élimination des quatre dirigeants du groupe de Shangaï paraissent traduire une orientation modérée qui pourrait déboucher sur une remise en ordre économique, un accroissement du commerce international et un appel plus important aux techniques étrangères.

M. de Guiringaud a ensuite analysé les derniers développements de la situation au Liban où l'accord de Ryad du 18 octobre, préconisant un cessez-le-feu et la constitution d'une force arabe importante sous les ordres du président Sarkis, l'engagement de respecter l'intégrité et l'unité du Liban, ainsi que le retour aux accords du Caire définissant les conditions d'installation des Palestiniens, est généralement respecté sauf au Sud du pays où les forces chrétiennes paraissent avoir pris le contrôle d'un certain nombre de villages. Les dispositions prises à Ryad ont considérablement renforcé l'autorité du président Sarkis dont la stature d'homme d'Etat se confirme.

Puis le ministre a traité des problèmes liés à l'union européenne ; il a souligné qu'en ce domaine il est inévitable que l'Europe connaisse des difficultés et des reflux qui ont été souvent le prélude à de nouveaux élans.

Les perspectives et objectifs à long terme restent ceux tracés par la conférence au sommet d'octobre 1972 : transformer avant

l'actuelle décennie les relations entre Etats membres en une véritable union européenne dans le respect des traités déjà conclus ; de l'avis du ministre, un certain nombre de matières communautaires pourrait faire l'objet de politiques communes, par exemple, l'énergie, les transports, la politique régionale, la politique sociale, l'environnement et l'éducation. Il est, en revanche, des matières comme la politique étrangère et la défense où les pays européens ne sont pas prêts à se soumettre à des décisions prises à la majorité mais doivent faire seulement l'objet de la coopération politique.

M. de Guiringaud a également exposé l'état de l'examen par les ministres des affaires étrangères du rapport Tindemans.

En ce qui concerne les horizons rapprochés, le ministre a souligné les menaces que fait porter le désordre monétaire sur la politique agricole commune, et, notamment, sur le système des montants compensatoires. Ces menaces sont maintenant admises par tous les Etats membres.

Un élément positif sera l'élection des membres du Parlement européen au suffrage universel pour laquelle un projet de loi sera prochainement déposé au Parlement.

M. de Guiringaud a, ensuite, fait un large tour d'horizon sur la situation en Afrique australe et a traité successivement de la Rhodésie, où l'ouverture de la conférence de Genève permet d'espérer un règlement dans la perspective de l'établissement d'un régime de gouvernement de la majorité, de la Namibie et de l'Afrique du Sud.

Au sujet de ce dernier pays, le ministre a rappelé que le Gouvernement français condamnait la politique d'apartheid et avait décidé qu'aucun nouveau contrat ne serait passé avec ce pays en matière de vente d'armes. Nos livraisons faites en vertu de contrats anciens seront interrompues dans un bref délai.

Enfin le ministre a analysé les grandes lignes de la réorganisation du ministère des affaires étrangères dont le principe a été retenu par le Conseil des ministres du 13 octobre.

Il a répondu ensuite à un grand nombre de **questions** posées par les membres de la commission.

Mme Alexandre-Debray et **M. Claude Mont** l'ont interrogé sur les résultats des dernières conférences internationales concernant la coopération économique internationale, et notamment celle de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (C. N. U. C. E. D.) à Nairobi et ont regretté que l'Europe des neuf n'ait pu s'exprimer d'une seule voix.

MM. Genton et Giraud ont posé des questions sur les suites à donner au rapport Tindemans sur l'union européenne et sur la nécessité d'une révision de la politique agricole commune face au désordre des monnaies européennes.

MM. Boucheny et Guyot ont notamment soulevé le problème des suites à donner aux décisions prises à Helsinki et de la préparation de la Conférence de Belgrade, des rapports entre la C. E. E. et la C. O. M. E. C. O. N., ainsi que du retard apporté à la signature de la convention consulaire avec la République démocratique allemande.

Sont intervenus également **MM. Ménard, Grangier** ainsi que **M. d'Ornano** qui a demandé des précisions sur la situation au Laos et au Viet-Nam et les négociations menées par notre pays avec ces deux Etats.

AFFAIRES SOCIALES

Judi 28 octobre 1976. — *Présidence de M. Marcel Souquet, président, et de M. Jacques Henriet, vice-président.* — La commission a d'abord procédé à l'examen de l'amendement n° 1 présenté par le Gouvernement à l'article 32 bis du texte élaboré par la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif au développement de la **prévention des accidents du travail**.

L'objet de cet amendement, a indiqué M. Labèguerie rapporteur, est de préciser au paragraphe II de l'article 32 bis, relatif à l'institution obligatoire de comités d'hygiène et de sécurité dans les mines, que ces comités complètent l'action des délégués mineurs et des délégués permanents de la surface, et ne se substituent pas à eux.

Après que M. Viron eut demandé quelques précisions sur la portée de l'amendement, la commission a donné un avis favorable à celui-ci.

La commission a ensuite procédé à l'audition de **Mme Simone Veil, ministre de la santé**, et de **M. Lenoir, secrétaire d'Etat** auprès du ministre de la santé (**Action sociale**) sur le budget de leur département pour 1977.

Le ministre a, tout d'abord, souligné que ce budget représente une priorité fondamentale de l'action du Gouvernement ;

il marque la volonté de poursuivre l'effort accompli durant les deux derniers exercices selon trois orientations principales :

— Meilleure adaptation de l'appareil de soins grâce au développement de la formation des personnels et à la poursuite de l'humanisation des hôpitaux ;

— Recherche d'une plus grande égalité par l'intensification de l'action sociale vers les groupes sociaux particulièrement défavorisés ;

— Redéploiement de l'effort de l'Etat vers les actions de prévention et de recherche.

Mme Veil a ensuite rappelé les données chiffrées, déjà largement diffusées par la presse, qui permettent à la fois de situer le projet de budget de la santé par rapport au budget général et les grandes masses dont l'ensemble constituera le budget du département.

De cette présentation, il ressort :

— Que les dépenses obligatoires de santé et d'aide sociale représentent, avec près de 11 milliards, le poste le plus substantiel ;

— Que le montant des autorisations de programme sera légèrement supérieur à celui de l'an dernier, malgré les impératifs de sévérité financière que chacun connaît ;

— Que les dépenses ordinaires augmenteront de plus de 20 p. 100 par rapport à 1976.

Il apparaît également que l'action du ministère se développera, en 1977, selon les six axes principaux suivants :

— Prévention médico-sociale et action sociale volontaire ;

— Formation des personnels sanitaires et sociaux ;

— Humanisation des hôpitaux ;

— Mesures intéressant la politique de la famille ;

— Action en faveur des groupes sociaux les plus défavorisés : personnes âgées et handicapées ;

— Recherche médicale.

La lecture des documents budgétaires permet de constater la réalité et le caractère substantiel de l'effort consenti par l'Etat, que ce soit au niveau des dépenses ordinaires ou à celui des dépenses en capital.

Cette volonté de progrès trouve sa meilleure démonstration dans le fait que le budget du ministère de la santé aura plus que doublé en cinq ans et augmente des deux tiers par rapport à 1974, le budget général de l'Etat n'ayant progressé que de moitié pendant la même période.

Au cours de son exposé général, Mme Simone Veil avait assorti les considérations générales qui viennent d'être présentées d'un certain nombre de précisions sur le renforcement des moyens en personnel administratif, médical et paramédical du secteur de la Santé, sur la localisation de l'effort d'humanisation des hôpitaux et sur le développement des actions de recherche.

Mme Simone Veil a ensuite répondu aux **questions** qui lui ont été posées :

— Par **M. Grand**, rapporteur pour avis, sur la réforme du prix de journée des hôpitaux ;

— Par **M. Henriet**, sur l'opportunité de pratiquer, dans le domaine de la recherche, une politique relativement plus directive et de remédier rapidement aux causes qui sont à l'origine du manque d'infirmières ;

— Par **M. Boyer**, sur le problème des crèches qui demeure préoccupant au niveau du financement ; sur la nécessité d'assurer une meilleure application de la « carte sanitaire » et de contrôler très sévèrement, dès le départ, la politique d'implantation des « scanners » ; sur la réforme des orientations des services de santé scolaire ;

— Par **M. Talon**, sur le contrôle de la pédiculose dans les écoles ;

— Par **M. Mézard**, sur les besoins croissants de la transfusion sanguine, alors que les crédits n'augmenteront pas ; sur les insuffisances des actions concernant le thermalisme ; enfin et surtout, sur la nécessité de mettre très rapidement en place une véritable politique familiale ; le rapporteur devant le Sénat de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse a, au passage, déclaré que les conditions générales de mise en place de la nouvelle législation étaient, dans l'ensemble, plutôt satisfaisantes ;

— Par **M. Labèguerie**, sur la réorientation des actions de santé scolaire vers le dépistage précoce des troubles de la vision et de l'audition ;

— Par **M. Robini**, sur les difficultés, hélas souvent croissantes, de coexistence des lits privés dans le secteur hospitalier public ;

— Par **M. Marie-Anne**, sur l'insuffisance, en Guadeloupe, des moyens d'hémodialyse ;

— Par **M. Aubry**, sur la consistance des intentions du ministre en matière d'équipements psychiatriques et sur l'opportunité

qu'il y aurait à permettre aux membres du Parlement et aux élus locaux de connaître avec un et, si possible, deux ans d'avance les projets d'équipements proches du début de leur réalisation ;

— Par **M. Rabineau**, sur la nécessité de lutter avec énergie contre les gaspillages et les doubles emplois en matière d'analyses pratiquées dans les hôpitaux ;

— Par **M. Schwint**, sur les problèmes de la myopathie.

M. René Lenoir, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé (Action sociale), a ensuite traité de la politique qu'il se propose de mener dans le secteur qui lui est confié.

Un effort financier substantiel permettra :

— De mettre l'accent sur le développement de la formation des personnels sociaux : travailleuses familiales et assistantes sociales notamment ;

— De poursuivre les actions en faveur des catégories socialement défavorisées (développement des centres sociaux, des foyers de jeunes travailleurs, des établissements pour personnes âgées et surtout développement des équipements et des services favorisant leur maintien à domicile).

Les dépenses obligatoires de l'action sociale augmenteront de plus de 15 p. 100, principalement en faveur de l'enfance ; une part substantielle des crédits de ce secteur n'en sera pas moins affectée aux dépenses liées à l'hospitalisation des ressortissants de l'aide sociale.

Un effort de réflexion approfondie a été entrepris sur les disparités constatées d'un département ou d'une région à l'autre dans le volume des besoins de l'aide sociale ; il est souhaitable qu'il puisse déboucher rapidement sur des conclusions positives.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu aux **questions** qui lui ont été posées :

— Par **M. Robini**, sur l'insuffisante capacité d'accueil des écoles de formation des personnels sociaux et la nécessité d'aboutir à la réforme depuis longtemps attendue de la répartition des dépenses d'ordre social entre l'Etat et les collectivités locales ;

— Par **M. Mézard**, sur les difficultés de financement des foyers de jeunes travailleurs ;

— par **M. Boyer**, sur les problèmes posés par le recrutement des directeurs et animateurs de ces foyers et sur ceux de l'encadrement des centres d'aide par le travail (C. A. T.), et par les ateliers protégés ;

— par **M. de Wazières**, sur la charge croissante des dépenses d'aide sociale qui affecte gravement les budgets départementaux ;

— par **M. Marie-Anne**, sur l'insuffisance des équipements destinés à l'ensemble des catégories les plus défavorisées de la population du département qu'il représente ;

— par **M. Lemarié**, sur la prise en charge des frais d'éducation et de première formation des enfants handicapés et la mise en application de la loi d'orientation en faveur des handicapés ;

— par **M. Gargar**, sur la situation difficile des femmes seules et des autres catégories défavorisées dans le département dont il est l'élu.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 27 octobre 1976. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a, tout d'abord, procédé, sur le rapport de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial, à l'examen des crédits demandés pour 1977 au titre du secrétariat d'Etat à la culture.*

Analysant l'évolution, d'un exercice à l'autre, de la dotation globale, le rapporteur spécial a indiqué que le budget passait de 1,60 milliard de francs en 1976 à 1,84 milliard de francs en 1977 (+ 15 p. 100), ce qui continuait à représenter environ 0,55 p. 100 du budget général de l'Etat.

Le projet de budget pour 1977 présente les caractéristiques suivantes :

a) C'est principalement un budget de fonctionnement : comme en 1976, le montant des dépenses ordinaires atteint environ 80 p. 100 de la dotation globale ;

b) C'est surtout un budget de prestige : les crédits alloués au Centre Pompidou et à la Réunion des théâtres lyriques nationaux représentent 20 p. 100 du montant total du budget (soit 365 millions de francs), contre 15 p. 100 en 1976 ;

c) C'est aussi un budget de pénurie : la modestie des crédits affectés au livre et à la lecture publique, à l'enseignement de la musique et à la sécurité des musées est réelle.

Présentant un bilan de la réalisation, au cours de l'année 1976, des engagements pris par le secrétariat d'Etat à la culture au moment du vote, par le Sénat, du projet de loi de finances pour 1976, le rapporteur spécial a fourni les précisions suivantes :

— deux engagements n'ont pas été respectés : en premier lieu, le secrétariat d'Etat à la culture compte demander au Parlement, lors du vote du projet de loi de finances rectificative de régularisation traditionnellement soumis aux Assemblées à la fin de l'année, de modifier l'affectation du crédit de 10 millions de francs économisé en 1976 sur la subvention de fonctionnement du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ; cette nouvelle répartition accorde notamment 2,2 millions de francs à la Réunion des théâtres lyriques nationaux, au détriment des moyens qui auraient dû être accordés à l'équipement des musées de province. En second lieu, le décret d'application de la loi n° 75-1348 du 31 décembre 1975 relative à la protection sociale des artistes n'a toujours pas été publié ;

— un autre engagement a été mal respecté : faute de publication du décret d'application du paragraphe II de l'article 11 de la loi de finances n° 75-1278 du 30 décembre 1975, les dispositions relatives aux nouvelles impositions instituées par le texte sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence demeurent lettre morte ;

— un engagement doit être prochainement respecté : un nouveau projet de loi sur l'architecture a été déposé sur le bureau du Sénat (n° 434, 1975-1976) ; le Gouvernement a l'intention de demander l'inscription de ce texte à l'ordre du jour de la Haute Assemblée ; une régularisation de la situation créée depuis trois années par des ouvertures de crédits demandés en application d'un texte imparfait devrait donc rapidement intervenir.

Abordant la question du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, le rapporteur spécial a notamment indiqué que le montant de la subvention de fonctionnement allouée au centre devait passer de 94,6 millions de francs en 1976 à 130,7 millions de francs en 1977 (+ 38,1 p. 100) ; le problème de la maîtrise de la progression des dépenses est donc très préoccupant.

Examinant les dispositions de l'article 3 du projet de loi de finances pour 1977 (déficits fonciers), le rapporteur spécial a regretté l'absence de toute référence excluant les monuments classés, inscrits à l'inventaire et agréés, du champ d'application de cet article 3.

MM. Monory, rapporteur général, et de Montalembert, ont alors évoqué la nécessité de procéder à un examen approfondi de l'incidence de ces dispositions.

Rappelant la suppression par l'Assemblée Nationale de l'article 16 (taxe sur les magnétophones) du projet de loi de finances pour 1977, le rapporteur spécial a précisé que des crédits pourraient être affectés au Centre national de la musique et de la danse.

Soulignant les aspects positifs du budget de la culture, le rapporteur spécial a cité la progression des moyens de fonctionnement accordés aux maisons de la culture et aux organismes culturels ; il a également évoqué le règlement financier en cours des difficultés de l'Opéra : une mission a été confiée à M. Bloch-Lainé, inspecteur général des finances, pour étudier la situation financière de l'établissement ; un rapport sera remis au Premier ministre avant le 31 décembre 1977. Mais la question de l'avenir de l'Opéra-Studio demeure posée ; en outre, il convient de prévoir l'octroi de crédits au profit de théâtres lyriques municipaux ; la commission a donc adopté, sur proposition de M. Maurice Schumann, un amendement tendant à réduire de 6 420 000 F la dotation demandée au titre de la Réunion des théâtres lyriques nationaux.

Plusieurs questions ont alors été posées au rapporteur spécial.

M. Edouard Bonnefous, président, a constaté que l'existence du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou risquait de favoriser la concentration à Paris de l'action culturelle de l'Etat, et ce d'autant plus que le statut de l'établissement lui confère une réelle autonomie ; il a également regretté l'importance du coût financier des travaux entrepris au Théâtre national de Chaillot.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Maurice Schumann, rapporteur spécial, tendant à réserver, jusqu'à l'examen définitif du projet de loi de finances pour 1977, la position de la commission sur les crédits du secrétariat d'Etat à la culture, modifiés par l'amendement précédemment adopté.

Puis la commission a abordé l'examen, sur le rapport de M. Boscary-Monsservin, rapporteur spécial, du projet de budget de l'agriculture pour 1977.

Le rapporteur spécial a tout d'abord fait remarquer que le budget de l'agriculture subissait une augmentation très importante des dotations globales en passant de 8,8 milliards de francs en 1976 à 16 milliards de francs en 1977 (plus de 80 p. 100).

Pour mieux apprécier l'ampleur nouvelle de ce budget, le rapporteur spécial a fait une série d'observations. L'ensemble des crédits regroupés dans plusieurs documents budgétaires du secteur agricole s'élève en réalité à 40,3 milliards de francs qui se répartissent en interventions économiques (9 milliards de francs), avec une participation de 5 milliards de francs pour le F. E. O. G. A. ; en équipements agricole et rural pour plus de 6 milliards de francs, dont 3 milliards de francs de bonifications d'intérêt permettant des aides à la ferme ; en action sociale et structurelle pour 21 milliards de francs (dont 19 milliards en faveur du B. A. P. S. A. et 1,5 milliard de francs pour le F. A. S. A. S. A.) ; en crédits pour l'enseignement et la recherche et, enfin, pour 1,6 milliard de francs de crédits alloués à l'administration générale, s'agissant dans ce dernier cas de mesures acquises avec peu de créations de postes. En effet, environ 120 postes seulement ont été prévus notamment pour permettre la création de la nouvelle direction de la qualité, plus particulièrement axée sur l'action sanitaire et la recherche des fraudes. Mais ces créations de postes se sont faites au détriment de l'enseignement agricole.

M. Boscary-Monsservin a ensuite décomposé les principales actions inscrites dans les crédits affectés aux sept programmes d'action prioritaire (P. A. P.) du VII^e Plan de développement économique et social plus spécialement affectés à l'agriculture.

Le premier P. A. P. (adapter la production agricole et alimentaire aux nouvelles conditions du marché) se décompose en cinq actions. La première concerne le renforcement de la compétitivité des industries alimentaires qui n'a pas été très bien servie. La seconde concerne l'amélioration de la productivité des élevages bovins qui sera menée d'une part par une action de caractère prophylactique, c'est-à-dire par un effort pour accroître le nombre des vétérinaires (élargissement des places offertes aux concours des écoles nationales vétérinaires) et par une intensification de la prophylaxie proprement dite prévue grâce à une majoration de l'indemnité forfaitaire et une suppression du plancher d'abattage. D'autre part, l'amélioration de la sélection génétique sera poursuivie en puisant notamment dans les crédits du fonds d'action rurale. Sur ce point, le rapporteur spécial a fait remarquer qu'une mesure particulièrement heureuse avait été prévue par la création d'une fiche génétique individuelle qui permettra d'établir un inventaire très précis de notre cheptel bovin. Cette mesure sera financée par une partie du montant de la taxe d'abattage qui sera d'ailleurs unifiée. La troisième action concerne l'assainissement et l'irrigation particulièrement importants pour le Sud-Ouest. La quatrième action concerne la rénovation du sec-

teur des vins de table par une restructuration des vignobles concernés. Enfin, la cinquième action vise à promouvoir un développement des protéines pour l'alimentation animale.

Le P. A. P. n° 5 est consacré au désenclavement de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Massif Central. Ces régions étaient défavorisées par les tarifs pratiqués par les chemins de fer. La peréquation des transports devrait y remédier, notamment par des subventions allouées à la S. N. C. F.

Le rapporteur spécial a ensuite donné quelques indications sur les P. A. P. : n° 7 (accélérer la départementalisation économique des départements d'outre-mer) pour lequel un gros effort a été fait en 1976 ; n° 9 (accompagnement de l'exportation en nette augmentation) ; n° 18 (renforcer le rôle du consommateur) particulièrement important dans le domaine de l'action sanitaire et de la fraude ; n° 23 (valorisation des zones rurales) qui doit permettre un développement des logements ruraux ; n° 24 (défense du patrimoine rural où des crédits importants sont affectés à la lutte contre les nuisances) et, enfin, le P. A. P. n° 25 (renforcer le potentiel scientifique du pays) qui a fait l'objet d'une augmentation qui était très souhaitable.

Le rapporteur spécial a fait remarquer que si les programmes d'action prioritaire ont été privilégiés, certains secteurs semblent en avoir légèrement pâti. Il s'agit notamment de l'enseignement qui, depuis 1973, consomme 4,5 p. 100 de l'ensemble du budget de l'agriculture. L'action entreprise dans ce domaine doit tendre, comme le désire le ministère, à favoriser le caractère agricole de cet enseignement en respectant la variété géographique, économique ou du mode de vie propre au monde agricole. On doit notamment favoriser les enfants d'agriculteurs qui envisagent de rester à la terre. Cela se fait par des méthodes nouvelles et notamment l'alternance et les maisons familiales. Un effort particulier a été fait en faveur de l'enseignement privé. En matière de développement agricole, il serait bon de promouvoir la vulgarisation qu'il avait été difficile de mettre en place.

Le rapporteur spécial a ensuite fait diverses observations sur les services publics ruraux :

- la forêt, dont les crédits ne semblent pas suffisants ;
- le remembrement particulièrement important et dont les crédits sont diminués dans le projet de budget pour 1977 provoquant ainsi une diminution de l'ordre d'un tiers des communes remembrées ;
- les zones de montagne.

Le rapporteur spécial a conclu la présentation du budget de l'agriculture en estimant qu'il lui paraissait difficile d'envisager des possibilités d'économies.

Il a précisé, en réponse à une question du président Edouard Bonnefous, qu'il semblait également difficile de réaliser des transferts.

Le président a alors souligné les difficultés auxquelles on se heurtait lorsque l'on désirait promouvoir des actions simples et peu coûteuses en faveur de la forêt. Il a vivement regretté qu'un enseignement élémentaire de l'écologie ne soit pas délivré dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

M. René Monory, rapporteur général, a fait observer que le budget de l'agriculture était pauvre en crédits d'équipement et que les améliorations de structures étaient indispensables. Il a fait part de ses préoccupations, notamment en ce qui concerne l'ampleur des moyens de service (augmentation de 37 p. 100, ce qui semble excessif en année de difficultés économiques) et a souhaité que, lors du budget de 1978, les crédits de fonctionnement connaissent une croissance raisonnable.

M. Maurice Schumann a fait part de ses inquiétudes concernant l'enseignement agricole privé qui connaît des difficultés. Il a rappelé qu'un accord avait été conclu entre le Gouvernement et les responsables de cet enseignement, accord fixant les paramètres de la subvention allouée par l'Etat. Il a souligné qu'en fait l'augmentation de cette subvention n'était, en termes réels, que de 7 p. 100 alors que le chiffre de 13 à 14 p. 100 devrait être atteint.

M. Geoffroy de Montalembert s'est montré préoccupé par l'enseignement spécifique qui entre dans le cadre de l'enseignement privé et a fait l'objet d'un accord spécial. Il a souligné le rôle particulièrement important des maisons familiales dont le but est de former les enfants d'agriculteurs désireux de rester à la ferme.

M. Max Monichon a ensuite fait trois remarques : la première concernant les crédits d'électrification qui vont subir une baisse de 25 p. 100 en 1977 alors que notre pays connaît déjà un retard important dans ce domaine. La seconde observation porte sur la nécessité d'intégrer des cours de comptabilité et de fiscalité à tous les stades de l'enseignement agricole et rendus plus que nécessaires par l'extension du régime réel d'imposition des agriculteurs. Enfin, il a fait remarquer que les structures régissant les forêts tant privées que d'Etat ou des collectivités locales ne correspondent pas à la répartition des diverses catégories de forêts et a souhaité la création d'une direction de la forêt privée.

M. Boscary-Monsservin, en réponse à ses collègues, a alors ajouté que l'enseignement agricole privé connaissait des problèmes difficiles car il voulait garder sa spécificité, et notamment un mode de subventions fondé sur la notion de prix de journée. Il a également reconnu que le système des méthodes d'alternance dans l'enseignement posait de nombreuses difficultés. Il a estimé également que l'on devrait accroître dans l'enseignement agricole les matières touchant à la gestion des exploitations.

M. Geoffroy de Montalembert a fait observer que l'enseignement de la gestion devrait se faire dans le cadre des organisations agricoles. Il a tenu à rappeler que notre agriculture avait couvert en 1974 le cinquième des importations de produits pétroliers.

La commission a alors approuvé les conclusions du rapport de M. Boscary-Monsservin et tendant, d'une part, à l'adoption des crédits de l'agriculture et, d'autre part, à l'adoption de l'article 69 de la loi de finances pour 1977 (taxe d'usage dans les abattoirs publics).

Puis la commission a examiné, sur le **rapport de M. Max Monichon, rapporteur spécial, les crédits inscrits au budget annexe des prestations sociales agricoles**. Dans un exposé liminaire, le rapporteur spécial a tout d'abord décrit les grandes masses de ce budget annexe qui se monte en 1977 à un total de plus de 23 milliards de francs, ce qui traduit une augmentation de plus de 17 p. 100 tout en faisant observer que ce chiffre ne représentait pas la totalité du budget social de l'agriculture. Passant en revue les diverses catégories de recettes, il a noté que celles qui augmentaient le plus notablement par rapport à la moyenne étaient notamment :

- les cotisations cadastrales pour les prestations familiales (25 p. 100) et pour l'assurance vieillesse (20 p. 100) ;
- les cotisations individuelles d'assurance maladie (16,4 p. 100) ;
- les cotisations assurances sociales volontaires (16,5 p. 100) ;
- la subvention du budget général (64 p. 100) ;
- la subvention exceptionnelle (17,2 p. 100).

Passant aux dépenses, M. Monichon a fait remarquer qu'elles subissaient une augmentation générale de plus de 17 p. 100 passant de 19 à 23 milliards de francs. Il a notamment relevé une progression de 23 p. 100 des prestations en matière d'assurance maladie et de 80 p. 100 dans le secteur invalidité. Il a cependant observé que l'assurance vieillesse ne progressait que de 15 p. 100, ce qui semble insuffisant pour aboutir à une augmentation de 50 p. 100 en trois ans. Il a rappelé la modicité

des retraites versées aux petits exploitants et souhaité que les prestations soient un jour analogues à celles du régime général.

La commission a approuvé le rapport de M. Max Monichon concluant à l'adoption des crédits inscrits au budget annexe des prestations sociales agricoles. Elle a également adopté l'article 67 de la loi de finances pour 1977 (création d'une prestation congé maternité au profit des agriculteurs).

Enfin, la commission a proposé la **candidature de trois de ses membres à des organismes extra-parlementaires** : **Mlle Rapuzzi** a été désignée pour représenter le Sénat à la commission centrale de classement des débits de tabac ; **M. Maurice Schumann** pour représenter le Sénat au **Conseil d'orientation du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou** et **M. Josy Moinet** pour siéger au sein du comité d'études chargé de proposer les moyens d'améliorer les **interventions foncières des collectivités locales** en application de l'article 32 de la loi n° 75-1328 du 31 décembre 1975.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu le **rapport de M. René Chazelle, rapporteur spécial**, sur les **crédits** du ministère de l'éducation pour 1977.

Le rapporteur spécial a souligné, en préambule, l'importance du budget de l'éducation qui atteint, en 1977, 58 milliards de francs, soit 16,3 p. 100 du budget de l'Etat. Déduction faite de 3 milliards de transferts, la croissance réelle par rapport à 1976 est de 18,6 p. 100.

Evoquant les principales actions que ce budget permettrait d'entreprendre, M. Chazelle, rapporteur spécial, a noté l'effort de préscolarisation et s'est félicité du ralentissement du rythme de fermeture des écoles à classe unique, le seuil de fermeture ayant été abaissé à douze enfants. Il a ensuite fait observer que des actions de recyclage et la mise en place de nouvelles structures de documentation avaient permis d'améliorer la formation des enseignants.

Le rapporteur spécial a indiqué que le problème de la titularisation des auxiliaires était en voie de règlement et que la mise en œuvre de la réforme du système éducatif se poursuivait : développement des classes maternelles, suppression des filières du premier cycle, création d'une éducation manuelle et technique.

Abordant les crédits d'équipement, le rapporteur spécial a indiqué que, si les autorisations de programme diminuaient de 5,3 p. 100 en valeur nominale, les crédits de paiement progressaient de 10 p. 100.

Le programme de nationalisation des C.E.S. sera achevé en 1977. Malgré l'effort accompli, l'Etat ne prend à sa charge que 64 p. 100 des frais.

En conclusion, le rapporteur spécial a estimé que, même si, en raison notamment de l'évolution démographique, l'éducation nationale n'était plus la priorité des priorités, elle devait permettre à chaque Français de partager et d'apprécier un patrimoine commun.

MM. Coudé du Foresto et Héon ont insisté sur les conséquences de l'enseignement des mathématiques modernes. M. Lombard a évoqué les problèmes posés par le manque de professeurs et l'évolution du nombre moyen d'élèves par classe.

Mlle Rapuzzi a exposé les difficultés rencontrées par les administrateurs locaux directement confrontés aux problèmes scolaires sans avoir les moyens de les résoudre.

Répondant à une question de M. Boscary-Monsservin, le rapporteur spécial a donné des précisions sur les normes applicables en matière de sécurité.

M. Monory, rapporteur général, a souligné l'importance des progrès réalisés dans le développement de l'enseignement pré-élémentaire en milieu rural.

MM. Jung et Héon ont évoqué le problème des transports scolaires.

Au terme de cet échange de vues, la commission a approuvé le rapport de M. Chazelle concluant à l'adoption des crédits.

M. Chazelle, rapporteur spécial, a présenté ensuite son rapport sur les crédits prévus en 1977 au titre du secrétariat d'Etat aux universités.

Ces crédits s'élèvent à 11 milliards de francs, soit 3,4 p. 100 du budget de l'Etat, et sont en progression de 15,2 p. 100 par rapport à 1976. Le nombre des étudiants augmente constamment (800 000 en 1976, 850 000 en 1977, 900 000 en 1978) ; leur origine sociale commence à se diversifier.

Soixante-quinze postes d'enseignant doivent être créés en 1977 contre 319 en 1976, a indiqué le rapporteur spécial qui a par ailleurs noté la stabilisation du nombre des personnels hors statut et l'importance des transformations d'emploi.

Les subventions de fonctionnement atteignent 879 millions de francs (+ 21 millions par rapport à 1976). Les autorisations de programme diminuent de 16 p. 100.

Le rapporteur spécial a observé qu'une réorientation de la recherche universitaire était en cours et qu'elle se traduisait par une politique plus sélective.

Répondant à M. Coudé du Foresto, il a indiqué que l'autonomie des grandes écoles n'était pas remise en cause.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est félicité des décisions prises en faveur du Muséum d'histoire naturelle et s'est inquiété de l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'Institut de France.

Au terme de cet échange de vues, la commission a approuvé le rapport de M. Chazelle concluant à l'adoption des crédits.

Sur le rapport de M. Descours Desacres, la commission a examiné le projet de budget pour 1977 du ministère de l'industrie et de la recherche, qui s'élève à 8 644 millions de francs.

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, indiqué qu'il était difficile de comparer les crédits demandés pour 1977 à ceux de 1976, en raison des modifications de présentation et de l'importance des dotations inscrites à la fin de 1975 et au début de 1976 dans les lois de finances rectificatives.

Après avoir critiqué la présentation des subventions au commissariat à l'énergie atomique (C. E. A.), qui ne sont pas ventilées entre les dépenses ordinaires et les dépenses en capital, M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a fait observer que plus de la moitié des crédits était absorbée par les subventions aux Charbonnages de France (2 500 millions de francs) et au C. E. A. (2 713 millions de francs). Il a ensuite analysé les crédits présentés pour 1977 en les regroupant autour de cinq rubriques :

- la politique des matières premières (2,1 p. 100 des crédits) ;
- la politique énergétique (53 p. 100 des crédits) ;
- la politique industrielle (8,5 p. 100 des crédits) ;
- la politique de la recherche (31,8 p. 100 des crédits) ;
- les crédits non ventilables (4,6 p. 100 du total).

Le rapporteur spécial a plus particulièrement insisté sur les points suivants :

- la mise en place des allocations de recherche ;
- la décentralisation des interventions du ministère ;
- l'augmentation très importante de la subvention aux Charbonnages de France.

Après l'exposé du rapporteur, M. Boscary-Monsservin a indiqué que certaines houillères qui n'ont pas été nationalisées obtenaient des résultats financiers très positifs.

M. Monory, rapporteur général, s'est inquiété de l'ampleur du déficit des Charbonnages de France. Il a noté que les objectifs économiques d'Electricité de France n'étaient pas toujours en harmonie avec la politique d'économies d'énergie importée.

M. Collomb, rapporteur pour avis de la Commission des affaires économiques, est intervenu dans le même sens, puis il a souligné les graves difficultés que rencontrent certains secteurs industriels, en particulier ceux du textile et des machines-outils.

M. Edouard Bonnefous, président, a demandé au rapporteur spécial de proposer des économies sur certains postes (connaissance statistique du secteur artisanal, reprise des enquêtes de branches dans le secteur du travail des métaux). Il s'est ensuite inquiété des déséquilibres engendrés par l'écart entre le volume important des investissements du secteur public et la faiblesse de l'investissement privé. Il a souhaité que le Gouvernement y porte remède en adoptant une politique de relance de l'investissement privé et de freinage de l'investissement public. M. Boscary-Monsservin a fait valoir des observations analogues.

L'évolution de la subvention aux charbonnages a donné lieu à un débat dans lequel sont intervenus MM. Edouard Bonnefous, président, Monory, rapporteur général, Descours Desacres, rapporteur spécial, et Boscary-Monsservin.

A l'issue de ce débat, la commission a donné mandat à son rapporteur spécial pour préparer quelques amendements destinés à manifester la volonté de la commission de voir limiter les dépenses et à provoquer un débat en séance publique sur la part à réserver respectivement au secteur public et au secteur privé dans l'investissement national.

MM. Edouard Bonnefous, président, et Monory, rapporteur général, ont exprimé l'inquiétude que leur inspire la croissance des dépenses publiques dont les effets bénéfiques sont de moins en moins en rapport avec le volume.

La commission a alors approuvé le rapport de M. Descours Desacres concluant à l'adoption des crédits, sous réserve des amendements dont le principe a été retenu.

Jeudi 28 octobre 1976. — *Présidence de M. Bonnefous, président, puis de M. Tournan, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a examiné, sur le rapport de Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, le projet de budget des transports (section commune) pour 1977.*

Les crédits de la section commune passent, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, de 17,1 à 57,7 millions de francs. La comparaison d'une année à l'autre n'est pas significative. En effet, les dotations prévues pour 1977 se trouvent accrues par la prise en compte des charges de retraite.

Examinant les créations d'emploi, Mlle Rapuzzi a exprimé des réserves sur le bien-fondé de certaines d'entre elles et proposé de refuser douze créations. Le rapporteur spécial a ensuite analysé les dépenses en capital qui sont en diminution, aussi bien en ce qui concerne les études générales (— 0,2 p. 100 en autorisation de programme, — 48 p. 100 en crédits de paiement) que les subventions à l'institut de recherche des transports. Selon le rapporteur spécial, cette évolution traduit une nouvelle orientation et une meilleure gestion.

La commission a approuvé le rapport de Mlle Rapuzzi concluant à l'adoption des crédits de la section commune sous réserve de deux réductions (mesure 01-11-01 : suppression de la création de six emplois ; mesure 02-11-01 : suppression de la création de six emplois à l'institut de recherche des transports).

Examinant ensuite le **budget des transports terrestres**, Mlle Rapuzzi, rapporteur spécial, a souligné l'importance des crédits prévus pour 1977 : les dépenses ordinaires atteignent 11,5 milliards de francs, soit une augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1976.

Au titre des dépenses de fonctionnement, les augmentations de crédits correspondent principalement à un renforcement des moyens dans le domaine de la recherche et en matière d'organisation des transports routiers.

Les autorisations de programme connaissent une légère augmentation (+ 3,5 p. 100) alors que les crédits de paiement diminuent (— 14,2 p. 100).

Les interventions publiques (titre IV) croissent de manière importante (de 10,4 à 11,5 milliards) ; elles concernent, pour l'essentiel, la R.A.T.P. et la S.N.C.F. dont le déficit demeure préoccupant.

Après l'exposé du rapporteur, MM. Edouard Bonnefous, président, Moinet et Chochoy ont évoqué le problème de la concurrence du rail et de la route.

Mlle Rapuzzi a alors fait part de l'effort de modernisation de la part de la S.N.C.F. qui est important (trains Corail notamment) tout en soulignant que beaucoup reste encore à faire.

M. René Monory, rapporteur général, a estimé que l'importance croissante du montant de la subvention à la S.N.C.F. appelait une observation de la part de la commission des finances. Il a fait observer en particulier que le financement par emprunt du train à grande vitesse Paris—Lyon aura nécessairement un impact budgétaire et qu'il était anormal que le Parlement ne fût pas consulté sur cette opération.

M. Billiemaz, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, a évoqué le problème des répercussions du blocage des prix sur les entreprises de transports privés qui ne bénéficieront pas, comme la S.N.C.F., de subventions.

En réponse à M. Maurice Schumann qui s'est interrogé sur la mise en œuvre des travaux du métropolitain prévu pour l'agglomération lilloise, le rapporteur spécial a précisé que la participation de l'Etat aux travaux d'infrastructure figurait dans les dépenses en capital.

Mlle Rapuzzi a alors fait observer que le Sud-Est de la France était défavorisé en matière de chemins de fer car les trajets sont encore très longs. La réalisation du train à grande vitesse (T.G.V.) aurait l'avantage de profiter à l'ensemble du Midi de la France.

En réponse à une question du rapporteur général qui notait qu'en période d'austérité certains projets devraient peut-être faire l'objet de reports et qu'il était dans la mission du Parlement de contrôler plus attentivement l'emploi des subventions accordées, le rapporteur spécial a fait observer que la S. N. C. F. était un service public indépendant et qu'il serait bon de faire une étude approfondie sur le régime des relations financières entre l'Etat et la société nationale. En effet, les sujétions qui pèsent sur la S. N. C. F. sont particulièrement lourdes et des ressources nouvelles pourraient être recherchées. En outre, les charges de retraite résultent de l'application de la loi.

La commission a adopté les crédits des transports sous réserve d'un amendement tendant à la suppression d'un crédit de 248 453 F concernant une cellule de contrôle (transports routiers).

La commission a ensuite procédé à l'examen du projet de budget de la marine marchande sur le rapport de M. Gaudon, rapporteur spécial.

Dans un exposé liminaire, le rapporteur spécial a analysé les dépenses prévues au titre de ce budget qui se montent à un chiffre de 2,5 milliards de francs pour 1977 contre 2,4 milliards pour l'exercice précédent, soit une croissance de l'ordre de 4,4 p. 100. Les crédits affectés aux dépenses ordinaires subissent une progression de 13,6 p. 100 alors que les autorisations de programme n'enregistrent qu'une progression négligeable.

Il a ensuite énuméré les principales dotations et mesures nouvelles concernant :

— l'administration générale qui voit une majoration des crédits consacrés principalement aux mesures acquises, les mesures nou-

velles représentant essentiellement vingt-cinq transformations et dix créations d'emploi ;

— les ports maritimes bénéficient d'une dotation de 2,7 millions de francs au titre du P. A. P. n° 24 (défendre le patrimoine naturel) ;

— les dotations en faveur des gens de mer accusent une progression de l'ordre de 24 p. 100 consacrés notamment à la priorité donnée à la formation professionnelle ;

— les pêches maritimes bénéficient de subventions complémentaires pour tenir compte de l'augmentation des produits pétroliers. La modernisation de la flotte de pêche se poursuit grâce au régime d'aide aux investissements de pêche industrielle pour lequel 10 millions de francs en autorisations de programme seulement sont prévus ; aux aides en capital ou par des prêts à long terme en faveur de la pêche artisanale pour laquelle une autorisation de programme de 7,5 millions de francs est inscrite dans le budget. Les cultures marines bénéficient d'aides pour un montant de 4 millions de francs en autorisations de programme et d'investissements s'inscrivant dans la réalisation du P. A. P. n° 24 (défendre le patrimoine naturel) ;

— la flotte de commerce est encouragée grâce à deux sortes d'aides. D'une part, l'aide aux compagnies d'économie mixte qui subit une forte diminution du fait du transfert à la section des transports terrestres du coût de la desserte maritime de la Corse. Le rapporteur spécial a noté que l'inadaptation actuelle de la flotte et la crise mondiale des transports maritimes qui constituent une source d'inquiétude devraient tous deux évoluer dans le sens d'une amélioration permettant de prévoir un redressement complet à moyen terme.

M. Gaudon a fait une observation relative à l'avenir du paquebot *France* qui apparaît voué à être vendu à un prix proche de celui d'une épave. D'autre part, l'aide à l'armement privé doit permettre de promouvoir le rôle dynamique de notre flotte, dans le processus de redéploiement de notre commerce et de rééquilibrage de notre balance commerciale ;

— le programme d'aide à la construction navale est fait en faveur des grands chantiers qui bénéficient d'aides de base et de garanties de prix ainsi qu'en faveur des petits chantiers qui pourront bénéficier de la garantie de prix marine marchande.

Néanmoins, la situation reste préoccupante au niveau mondial, du fait de la chute quasi totale des commandes de pétroliers et de la diminution de celles de cargos. La France subit actuel-

lement en plein effet de cette crise et on observe un tassement des carnets de commande, ce qui ne manquera pas de causer des problèmes concernant la situation de l'emploi.

— la protection de l'environnement marin reçoit une dotation de 6,9 millions de francs en autorisations de programme inscrite au P. A. P. n° 25 (renforcer le potentiel scientifique du pays).

Le rapporteur spécial a conclu son exposé en exprimant l'inquiétude qu'il ressentait devant l'avenir à court terme de la marine marchande.

M. René Monory, rapporteur général, a souligné que cette crise de la marine avait certes un aspect national mais qu'il convenait de tenir compte de l'environnement international en la matière, du fait notamment de la saturation de la flotte pétrolière mondiale.

La commission a approuvé les observations présentées par son rapporteur spécial et a décidé de soumettre les crédits de la marine marchande à l'appréciation du Sénat.

Pour terminer, la commission a examiné les crédits de la santé sur le rapport de M. Paul Ribeyre, rapporteur spécial, qui a tout d'abord souligné que le budget était modifié du fait de transferts à la section commune des deux départements du travail et de la santé ; le budget de la santé ne comprenant plus guère que le financement d'aides sanitaires et sociales ainsi que celui des équipements d'accompagnement.

Ce budget passe de 11,7 milliards de francs en 1976 à 13 milliards de francs en 1977, ce qui représente une augmentation de 11,1 p. 100 ; les moyens de service augmentent de 19,5 p. 100, les interventions publiques de 12 p. 100 et le budget d'équipement diminuant de 13,4 p. 100 en crédits de paiement. Les P. A. P. ont prévu une certaine concentration des crédits en faveur de la famille.

La recherche médicale est menée pour l'essentiel par le canal de l'I. N. S. E. R. M. quoique les instituts Pasteur et l'institut du radium reçoivent également des subventions.

Les crédits en faveur de l'I. N. S. E. R. M. s'élèvent à 266 millions de francs pour le fonctionnement et à 155 millions d'autorisations de programme pour l'équipement ; 138 postes seront créés et soixante-dix emplois transformés.

Les instituts Pasteur voient leur subvention de fonctionnement de 10,4 millions de francs reconduite, et bénéficient de l'ouverture d'une autorisation de programme de 50 millions de francs.

L'institut du radium bénéficie d'une subvention de 4,74 millions de francs sous forme d'une autorisation de programme.

Le rapporteur spécial a ensuite abordé le domaine de l'enseignement particulièrement bien traité dans deux postes. La formation sanitaire, assurée notamment par l'école de Rennes, qui voit son budget augmenter de 20 p. 100 ainsi que les actions spécifiques de formation et de recyclage en faveur des infirmières et auxiliaires médicaux. La formation sociale où l'on observe notamment une augmentation de 76,7 p. 100 de la dotation pour stages destinés aux personnels apportant leur concours aux personnes âgées.

En ce qui concerne l'action médicale et, plus particulièrement les dotations traditionnelles, les crédits sont majorés de 6,3 millions de francs. Le rapporteur spécial a fait le point sur quelques actions de prévention poursuivies depuis quelques années et notamment l'information du public et l'action sanitaire ; le contrôle sanitaire de l'environnement, les vaccinations, les actions de détection et de prévention et le service de la santé scolaire.

Les dotations d'aide médicale destinées à couvrir une partie des dépenses effectuées par les départements dans le domaine de l'aide sociale subissent une réduction de 6,5 p. 100 du fait que l'aide médicale aux malades mentaux avait été considérablement augmentée l'exercice précédent.

Enfin, l'équipement hospitalier subit une quasi-stagnation de sa dotation, particulièrement préoccupante lorsque l'on sait que les révisions de prix en matière d'équipement sont particulièrement importantes et hypothèquent 15 p. 100 des dotations.

M. Ribeyre a terminé son exposé en examinant l'action de l'Etat dans ce domaine. Il a rappelé qu'un complément de 31,5 millions est accordé en mesures nouvelles. Les efforts les plus importants concernent les centres sociaux, les handicapés, le troisième âge, les crèches et surtout l'aide sociale dont le rapporteur a demandé que soit modifiée la loi de répartition des dépenses entre l'Etat et les collectivités locales.

Le rapporteur général a alors souligné combien était fâcheuse la pénurie en matière d'équipements. Il a fait remarquer que l'on avait trop souvent encouragé le gigantisme en matière hospitalière entraînant ainsi une augmentation sensible des prix de journée, sans parler des coûts humains.

M. Descours Desacres a rappelé que la répartition des dépenses d'aide sociale entre l'Etat et les collectivités locales était peu

satisfaisante. Il a également rappelé que la mise au point d'un véritable salaire maternel permettrait, tout en réglant certains problèmes posés par l'instauration de crèches, de laisser aux familles un véritable choix pour l'éducation des enfants. Il a signalé que le paiement de l'allocation spéciale aux handicapés instituée par la loi d'orientation des handicapés intervenait au terme d'un trop long délai entraînant ainsi des situations lamentables.

M. Chochoy a fait plusieurs remarques. Il a tout d'abord rappelé que le règlement des dépenses d'aide sociale par l'Etat aux collectivités locales se pratiquait encore selon des critères datant de la loi de 1871. Puis il a évoqué le problème des crèches qui devrait être étudié au niveau national et a souligné l'intérêt que présentent les crèches à domicile. Enfin, à partir d'exemples concrets, il a dénoncé les carences de l'administration qui ne pouvait pourvoir certains postes en milieu hospitalier.

En conclusion, la commission a adopté, sur le rapport de son rapporteur spécial, les crédits de la santé.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a, tout d'abord, procédé, sur le rapport de M. Chochoy, rapporteur spécial, à l'examen du projet de budget annexe pour 1977 des postes et télécommunications.

En préambule, le rapporteur spécial a rappelé le souci manifesté par la commission des finances de limiter le mouvement amorcé tendant à la suppression des bureaux de poste dans les zones rurales. M. Chochoy a également évoqué le problème financier posé par les emprunts de la caisse nationale des télécommunications à l'étranger qui, pour les huit premiers mois de 1976, se sont élevés à 2,1 milliards de francs.

Il a ensuite indiqué que l'ensemble des autorisations de programme ouvertes pour 1977 représentait 26,5 milliards de francs, soit 21,8 milliards au titre du budget proprement dit auxquels s'ajoutent 4,4 milliards de francs apportés par les sociétés de financement. Les autorisations de programme du budget des P. T. T. proprement dites sont en augmentation de 41,9 p. 100 par rapport à 1976.

M. Chochoy a analysé les différents aspects de la politique du secrétariat d'Etat aux postes et télécommunications pour l'année 1977 ; ainsi, le programme de modernisation du tri postal dans le cadre du programme s'étendant de 1973 à 1984

sera poursuivi ; à ce titre, 850 millions de francs d'investissements seront engagés devant permettre la réalisation de cinq centres de tri automatique.

Par ailleurs, l'amélioration du réseau des établissements urbains sera poursuivi ainsi que le maintien de la présence postale en zone rurale.

Le rapporteur spécial a fait remarquer que, bien que la formule du CIDEX ne soit pas très populaire, l'administration avait l'intention de la développer.

S'agissant des télécommunications, M. Chochoy a noté que, conformément à la priorité retenue dans le VII^e Plan, le nombre des lignes allait augmenter considérablement pour passer de 7,1 millions en 1976 à 13,5 millions de lignes en 1977. Le rapporteur spécial a déploré que cet effort financier n'ait pas été engagé il y a une dizaine d'années.

Pour 1977, les créations d'emplois seront inférieures à celles de l'année précédente : 10 222 au lieu de 14 125 ; elles viseront principalement à renforcer les effectifs du service des télécommunications.

M. Chochoy s'est interrogé sur les raisons de l'accroissement important du nombre des inspecteurs généraux pour lequel il est prévu en 1977 la création de dix-sept postes alors que les effectifs budgétaires au 1^{er} janvier n'étaient que de onze.

Le projet de budget pour 1977 traduit également l'effort engagé par le Gouvernement au titre de la résorption des auxiliaires : ainsi, 20 000 emplois sont créés pour 1977.

On estime qu'il restera pour 1978 une tranche à peu près égale de personnels à titulariser.

Au sujet de la politique de titularisation des auxiliaires, M. Edouard Bonnefous, président, s'est inquiété du problème de la qualification professionnelle de ces personnels.

Le projet de budget prévoit également le relèvement de 1 850 F à 2 050 F de la prime de résultat d'exploitation, représentant un crédit de 141 millions de francs.

Enfin, M. Chochoy a noté qu'un certain effort était accompli en faveur du logement social. Les crédits pour 1977 devraient permettre la réalisation de 1 300 logements locatifs dans la région parisienne, 400 logements locatifs en province et 2 200 chambres d'accueil pour les débutants.

M. Edouard Bonnefous, président, a relevé que la modernisation des centres de tri qui est engagée depuis quelques années pouvait, dans certains cas, en raison de la centralisation qu'elle implique, comporter des conséquences néfastes sur la qualité du service postal.

M. Héon s'est interrogé sur les possibilités d'étendre les expériences pilotes qui tendent à donner aux préposés dans les communes rurales des tâches nouvelles afin de permettre le maintien d'un bureau de poste dans ces zones.

En réponse à la question de M. Moinet, M. Chochoy a indiqué que les intérêts versés aux déposants par la Caisse nationale d'épargne s'élevaient à 7 milliards de francs et que le produit des placements de la même caisse était estimé à 8 milliards de francs.

La commission des finances a approuvé le rapport de M. Chochoy et décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1977 des postes et télécommunications.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de **M. Lombard, rapporteur spécial**, à l'examen du projet de budget pour 1977 de la justice.

Le montant du projet de budget pour 1977 de la justice atteint 3,13 milliards de francs, ce qui représente une progression de 25,7 p. 100 d'un exercice à l'autre ; cette dotation constitue, en 1977, 0,90 p. 100 du budget de l'Etat, contre 0,80 p. 100 en 1975 et 0,85 p. 100 en 1976.

Cette augmentation résulte en partie de la prise en charge de dépenses précédemment imputées sur le budget des charges communes, à savoir la participation aux charges de pensions (229 millions de francs), la prise en charge des magistrats et fonctionnaires rapatriés d'outre-mer (plus 12 millions de francs) et le rattachement à la justice de la plus grande partie des crédits de subvention destinés au budget annexe de la Légion d'honneur (37 millions de francs). Si l'on exclut ces transferts, l'augmentation des dotations de 1977 par rapport à celles de 1976 est ramenée à plus 14,6 p. 100.

Le budget de fonctionnement passe de 2,33 milliards de francs en 1976 à 2,98 milliards de francs en 1977. L'effectif total des créations d'emplois en 1977 est de 1 271.

Le montant global des autorisations de programme demeure fixé à un peu plus de 200 millions de francs en 1977.

Abordant l'évolution de la dotation des divers services, le rapporteur spécial a fourni les précisions suivantes :

— pour l'administration centrale, les mesures proposées concernent l'amélioration du fonctionnement des services, le développement de l'informatique et la déconcentration des tâches de gestion ;

— pour les services judiciaires, il est prévu de renforcer les effectifs (plus 438 emplois) et d'accorder 30,5 millions de francs

d'autorisations de programme au titre des subventions aux collectivités locales, afin de permettre la construction et la rénovation des palais de justice de plusieurs villes importantes ;

— pour les services pénitentiaires, la dotation est notamment destinée à améliorer les conditions des personnels et à poursuivre des travaux de rénovation, de modernisation et de grosses réparations entrepris dans diverses maisons centrales ;

— pour les services de l'éducation surveillée, les mesures nouvelles destinées au fonctionnement doivent assurer notamment le développement des moyens mis à la disposition de certaines juridictions pour appliquer les mesures éducatives.

M. Edouard Bonnefous, président, a alors évoqué trois questions : la nécessité d'améliorer le statut des juges et des surveillants, les erreurs de la politique de construction des prisons et le coût financier, pour la collectivité, des détenus.

M. Chazelle a rappelé la qualité des services rendus par les magistrats.

M. Lombard, rapporteur spécial, a alors abordé la question de l'avenir de la cour d'appel de Versailles.

Il a notamment regretté la nouvelle attitude du Gouvernement qui tend à remettre en cause les décisions du Parlement prises en 1976. En effet, méconnaissant les dispositions de la loi organique relative au statut de la magistrature, le Gouvernement propose au législateur, dans le projet de budget pour 1977 de la justice, de modifier le niveau hiérarchique des conseillers et substituts généraux auprès de la cour d'appel de Versailles.

M. Edouard Bonnefous, président, a alors souligné la gravité de la procédure choisie par le Gouvernement pour traduire la modification de ses choix initiaux.

MM. Thyraud, rapporteur pour avis de la commission des lois, et Chazelle ont également regretté l'attitude du Gouvernement face à une décision du législateur.

La commission a alors décidé de refuser la mesure budgétaire de suppression de treize emplois de conseillers et de cinq emplois de substituts généraux auprès de la cour d'appel de Versailles.

La commission a approuvé le rapport de M. Lombard tendant à l'approbation des crédits modifiés par l'amendement précédemment adopté.

Sur le rapport de M. Schmitt, la commission a examiné le projet de budget pour 1977 du ministère de la coopération.

Ce budget, qui atteindra 2 571,6 millions de francs, est en augmentation de 5,4 p. 100 par rapport à 1976.

Au titre des dépenses ordinaires, les mesures nouvelles affectant les crédits d'aide et de coopération s'élèvent à 133 millions de francs (dont 27,9 millions pour l'office de recherche scientifique et technique outre-mer [O. R. S. T. O. M.] et 81 millions de francs pour la revalorisation des traitements des personnels d'assistance technique).

Au titre des dépenses d'équipement, la subvention du fonds d'aide et de coopération régresse de 11,6 millions de francs en autorisations de programme et de 32,5 millions de francs en crédits de paiement. De même, les subventions aux organismes de recherches diminuent de 2,7 millions de francs en autorisations de programme et de 5,4 millions en crédits de paiement.

Un nouveau chapitre intitulé « Aide aux armées nationales - équipements militaires » est doté de 11,5 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement ; il est destiné au financement d'opérations pluriannuelles pour les équipements militaires.

Après l'exposé du rapporteur spécial, M. Monory, rapporteur général, a souligné le dynamisme commercial dont font preuve l'Allemagne et les Etats-Unis dans les pays africains. Il a ensuite évoqué les affrontements entre pays riches et pays pauvres qui ont marqué la conférence des pays non alignés à Colombo.

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, a estimé nécessaire la coopération avec les pays sous-développés et la solidarité entre les hommes. Il a souhaité que les Français soient mieux informés de ces problèmes.

M. Edouard Bonnefous, président, a exprimé l'inquiétude que lui inspirent les positions prises par les pays africains à l'égard de la France lors de la conférence de Colombo et de la dernière session de l'assemblée générale des Nations unies.

M. Schmitt, rapporteur spécial, a estimé nécessaire de poursuivre l'effort de coopération qui, tout en étant désintéressé, peut avoir des conséquences économiques bénéfiques pour notre pays.

Au terme de ce débat, la commission a approuvé le rapport de M. Schmitt concluant à l'adoption des crédits.

Enfin, la commission a nommé **M. Josy Moinet rapporteur pour avis** du projet de loi n° 37 (1976-1977) portant réforme de l'aide au logement.

Vendredi 29 octobre 1976. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — La commission a, tout d'abord, examiné, sur le rapport de **M. Edmond Sauvageot, rapporteur spécial**, les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Le projet de budget des anciens combattants pour 1977 se caractérise par rapport au budget de 1976 :

— par un accroissement de 10 p. 100 des crédits qui passent de 9 862,2 millions de francs en 1976 à 10 851,5 millions de francs ;

— par l'extrême rigidité des dotations correspondant aux services votés, soit 95,7 p. 100 du montant total ;

— par l'importance à l'intérieur de cette dernière masse des crédits inscrits à des chapitres dits indexés permettant d'assurer le paiement des pensions et des allocations sur la base du rapport constant.

1. Les dotations réservées aux moyens des services (3,6 p. 100 de l'ensemble) sont en accroissement de 39,7 p. 100.

2. Les crédits affectés aux interventions publiques (96,3 p. 100 des crédits) sont majorés de 9,1 p. 100 (+ 876,6 millions de francs).

Le rapporteur spécial a rappelé que le Gouvernement s'était engagé à majorer la retraite du combattant alloué au titre du second conflit mondial.

M. Lefort a souligné l'absence de mesures nouvelles.

M. Sauvageot, a évoqué les réactions des associations d'anciens combattants aux conditions d'application du rapport constant et fait le point, à la demande de M. Edouard Bonnefous, président, sur la délivrance de la carte d'ancien combattant au titre des opérations militaires en Afrique du Nord.

La commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget des anciens combattants.

La commission a ensuite entendu le rapport de **M. Jung** sur le projet de budget pour 1977 pour les départements d'outre-mer.

Le rapporteur spécial a insisté sur le fait que ce projet de budget était dans une très large mesure un budget de simple reconduction. En effet, si l'ensemble des crédits de paiement progresse de 17,7 p. 100 (au lieu de 13 p. 100 l'an passé), il faut également considérer que le groupe des départements s'accroîtra de deux unités en 1977 : Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

Si l'on déduit les crédits ainsi transférés (34 millions), l'augmentation d'une année sur l'autre n'est plus que de 7,7 p. 100. L'ensemble des crédits de paiement s'élève à 576,4 millions de francs en 1977.

M. Jung a en outre formulé une seconde observation sur ce budget : il ne représente pas l'ensemble de l'effort réel que la France engage pour les départements d'outre-mer.

L'effort budgétaire global représente 5 milliards de francs pour l'année prochaine.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté que les documents budgétaires ne fassent pas apparaître nettement l'ampleur de l'effort engagé, alors que parfois la France est mise en cause à l'extérieur. Il convient de souligner que cette somme de 5 milliards de francs est destinée à des populations peu nombreuses. M. Bonnefous, président, a également déploré que la commission des finances ne puisse pas être en mesure d'apprécier exactement la nature des dépenses engagées par les autres ministères.

M. Lefort a relevé la faiblesse des crédits si l'on retranche les transferts opérés, pour Mayotte notamment.

M. Blin a insisté sur la nécessité d'éviter des collectifs budgétaires trop importants, ainsi qu'on avait pu l'observer en 1975.

Au terme de cette discussion, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour les départements d'outre-mer.

La commission a enfin procédé, sur le **rapport de M. Jung**, rapporteur spécial, à l'examen du projet de **budget pour 1977 des territoires d'outre-mer**.

Ce budget s'élève (en crédits de paiement) à 349,7 millions de francs (+ 1,6 p. 100). Les autorisations de programme — 109,1 millions de francs — sont en diminution de 20,1 p. 100.

M. Jung a noté — pour expliquer cette situation — que le champ d'application du budget des territoires d'outre-mer s'est restreint : les Comores ont pour partie accédé à l'indépendance, l'île de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon ont été placés dans le cadre budgétaire des départements d'outre-mer. Les crédits qui, au titre de ces deux collectivités, apparaissent jusqu'en 1976 dans le fascicule des territoires d'outre-mer sont, pour 1977, transférés pour l'essentiel au budget des départements d'outre-mer et, pour une part plus faible, au budget des affaires étrangères.

Pour comparer les deux exercices, il faut ramener le champ d'application du budget 1976 aux cinq territoires qui demeurent en 1977 dans le cadre budgétaire des territoires d'outre-mer en déduisant les sommes transférées (43,9 millions de francs en dépenses ordinaires ; 18,250 millions de francs en dépenses en capital).

Dans ces conditions, l'augmentation d'une année sur l'autre ressort à 8,3 p. 100.

M. Jung a, en outre, souligné que, de même que pour le budget des départements d'outre-mer, le projet de budget des territoires d'outre-mer soumis à l'examen du Parlement ne reflète que très partiellement l'effort engagé par l'Etat qui s'élèverait pour 1977 à 2,4 milliards de francs, soit une progression de 16,2 p. 100 par rapport à l'année précédente.

M. Blin s'est inquiété du financement des liaisons maritimes avec les Terres australes d'une part et, d'autre part, des conséquences, sur l'influence politique de la France dans le Pacifique, des résultats des nouvelles élections aux Nouvelles-Hébrides ; la France a réalisé dans ce pays des investissements très importants.

M. Jung a précisé que le coût total des liaisons avec les bases antarctiques pouvait être estimé à 27,1 millions de francs en 1977.

A l'issue de cet examen, la commission a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat le projet de budget pour 1977.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 27 octobre 1976. — *Présidence de M. Jean Auburtin, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, **entendu le rapport de M. Geoffroy** sur la proposition de loi n° 390 (1975-1976), adoptée par l'Assemblée Nationale, complétant les dispositions transitoires de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la **filiation**.

Le rapporteur a rappelé que cette loi avait introduit une innovation essentielle en permettant l'établissement de filiations adultérines ou incestueuses, mais que, parallèlement, elle avait maintenu l'exercice de l'action en recherche de paternité dans des délais très stricts : aux termes de l'article 340-4 du code civil, l'action doit être exercée, à peine de déchéance, dans les deux

années qui suivent la naissance ou, selon les cas, la fin du concubinage ou de la participation du père prétendu à l'entretien de l'enfant.

Si l'action n'a pas été intentée pendant la minorité, l'enfant peut encore l'exercer pendant les deux ans qui suivent sa majorité. D'autre part, la loi a soumis l'action à fins de subsides aux mêmes conditions strictes de délai.

M. Geoffroy a également rappelé que la loi avait prévu son application aux enfants nés avant son entrée en vigueur, à savoir le 1^{er} août 1972. Dès lors, un problème se pose pour les enfants adultérins ou incestueux nés avant cette date qui, dans la plupart des cas, se sont trouvés forclos avant même d'avoir pu agir.

La proposition de loi adoptée par l'Assemblée Nationale a pour but de relever ces enfants de la forclusion qui les a frappés.

Passant ensuite à l'examen des articles, M. Geoffroy a exposé que :

— *l'article premier* rouvre l'exercice de l'action en recherche de paternité, pendant un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la proposition de loi, aux enfants naturels qui n'ont pas disposé pour agir de l'intégralité du délai de deux ans fixé par l'article 340-4 ;

— *l'article 2* rouvre également l'exercice de l'action à fins de subsides pendant un délai d'un an mais au seul bénéfice des enfants qui auraient été dans les délais pour exercer l'ancienne action alimentaire, c'est-à-dire ceux qui avaient moins de vingt et un ans le 1^{er} août 1972 ;

— *l'article 3* concerne les instances en cours afin que les tribunaux tiennent compte du texte nouveau.

La commission a adopté à l'unanimité l'ensemble de la proposition de loi dans la rédaction de l'Assemblée Nationale.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Geoffroy sur la proposition de loi n° 361 (1975-1976) de M. Parenty tendant à proroger le délai prévu par l'article 18 de la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation.

Le rapporteur a exposé que cette proposition visait à porter à six ans le régime transitoire prévu par l'article 18 de la loi de 1972 pour l'exercice de l'action en contestation de paternité ouverte par le nouvel article 318 du code civil.

Cette action permet à la mère de contester la paternité de son premier mari, aux fins de légitimation, quand, après dissolution du mariage, elle s'est remariée avec le véritable père de l'enfant.

M. Geoffroy a rappelé que cette action était enserrée dans des délais très stricts (elle doit être exercée dans les six mois du mariage et avant que l'enfant ait atteint l'âge de sept ans) et que l'article 18 de la loi de 1972 avait prévu, par dérogation à ces délais, qu'elle serait ouverte pendant un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi.

Compte tenu de la difficulté pour les familles de se renseigner avec précision, ce délai avait été porté à trois ans par une loi du 5 juillet 1973.

Le rapporteur s'est interrogé sur l'utilité d'une nouvelle prorogation du délai car la Cour de cassation, en confirmant l'interprétation *a contrario* de l'article 334-9 du code civil qui permet à un tiers de reconnaître un enfant légitime si celui-ci n'en a pas la possession d'état, lui a retiré une partie de son intérêt.

Mais, sur les interventions concordantes de MM. Thyraud, Tailhades, Champeix et Guy Petit, la commission a été unanime pour estimer qu'une jurisprudence est susceptible de changement et que le recours à l'article 334-9 ne permettait pas de régler toutes les situations visées par l'article 318. Aussi a-t-elle adopté à l'unanimité la proposition de loi de M. Parenty.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Tailhades sur la proposition de loi n° 377 (1974-1975) de M. Chazelle et de plusieurs de ses collègues, relative aux sessions et à la tenue des conseils généraux.

Après avoir rappelé que le but de la proposition était d'essayer de faciliter le travail des élus en évitant que les sessions du Parlement et des conseils généraux aient lieu en même temps, le rapporteur a tracé l'historique des diverses modifications qu'avaient connues les articles 23 et 24 de la loi du 10 août 1871.

Il a ensuite exposé les diverses solutions proposées tant par la proposition de MM. Chazelle, Champeix et Carat que par celles qui avaient été déposées à l'Assemblée Nationale auparavant, ainsi que les suggestions que M. Dailly avait bien voulu lui faire.

A l'issue de son rapport, M. Tailhades a tenu à souligner que la diversité des solutions proposées montrait la difficulté qu'il y avait à dégager une solution pleinement satisfaisante.

Au cours de la discussion générale, M. Guy Petit a fait remarquer que le texte ne visait que les sessions ordinaires et qu'il n'éviterait pas les nombreuses sessions extraordinaires auxquelles ont coutume de recourir les conseils généraux. Il a rappelé

qu'il avait eu lui-même l'honneur de rapporter une proposition de loi de MM. Raybaud et Robini ayant pour objet d'autoriser les délégations de vote dans les conseils généraux. Bien que ce texte constitue une des solutions aux problèmes posés et qu'il ait été adopté par le Sénat, il est toujours en instance à l'Assemblée Nationale.

M. Guy Petit s'est également prononcé pour une session au mois de juillet.

M. de Bourgoing, quant à lui, a proposé de reculer au 20 décembre la date d'ouverture de la deuxième session et d'étendre celle-ci jusqu'à la fin de janvier pour permettre le vote des budgets des conseils régionaux avant celui des budgets des conseils généraux. A son avis, une première session en mars est peu utilisable et il vaudrait mieux, quitte à avancer la session du Parlement, ménager un bref intermède en mai, qui permettrait aux assemblées locales de délibérer valablement.

M. Nayrou a attiré l'attention de ses collègues sur la diversité des situations en cause et donc sur la nécessité d'une législation souple en la matière.

L'article 2 lui a paru tout à fait bien venu et, tout en acceptant la suggestion de M. de Bourgoing pour la durée de la deuxième session, il s'est montré favorable à une session au cours du mois de mars.

M. de Hauteclocque a apporté au débat l'expérience de son département dans lequel le conseil général a décidé de ne siéger que les lundis. M. Boileau a rappelé qu'il en était de même chez lui mais a souligné que le mois de mars coïncidait très souvent avec une période électorale. Il s'est déclaré lui aussi très partisan de l'adoption de la proposition de loi concernant les délégations de vote.

Après les interventions de MM. Jourdan, Heder et, à nouveau, de MM. Guy Petit et Boileau, M. Tailhades a proposé une synthèse des diverses opinions émises. La première session des conseils généraux s'étendrait du 1^{er} au 31 mars et la seconde du 20 décembre au 31 janvier. Sa proposition a été adoptée à l'unanimité moins une abstention, ainsi que l'article 2 non modifié, et un article 3 de pure forme proposé par le rapporteur, destiné à actualiser le texte de la loi de 1871.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT
EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1976

Mardi 26 octobre 1976. — La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976 a d'abord désigné son bureau :

Président M. Edouard Bonnefous, sénateur ;
Vice-président M. Fernand Icart, député ;
Rapporteurs M. René Monory, pour le Sénat ;
M. Maurice Papon, pour l'Assemblée
Nationale.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — La commission mixte paritaire a examiné les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1976.

Article 1^{er} (Majoration exceptionnelle de l'impôt sur le revenu).

La commission a adopté le texte voté par le Sénat comportant une disposition favorable aux contribuables qui prennent leur retraite.

Article 2 (Contribution de solidarité à la charge de certains exploitants agricoles).

Après les explications des rapporteurs, M. Mesmin a souligné la nécessité, d'un point de vue psychologique, de prévoir un effort significatif de solidarité au sein de la profession agricole. M. Marette est intervenu dans le même sens.

MM. Monory, rapporteur, Descours Desacres, Chauvet et Ribes ont insisté sur les difficultés de la profession agricole dont certains membres seront imposés deux fois.

La commission a décidé :

— de fixer le seuil d'imposition à 800 000 F de chiffre d'affaires en deux ans ;

— de donner aux assujettis la possibilité de souscrire à l'emprunt libérateur pour la totalité de la cotisation.

La commission a, ensuite, décidé de subordonner l'exonération, votée par le Sénat, des exploitants reconnus sinistrés, trois années consécutives à la condition que le sinistre ait touché l'essentiel de l'exploitation.

Après les interventions de MM. Papon et Monory, rapporteurs, de Montalembert, Descours Desacres, Yves Durand, Chauvet et Amic, la commission a décidé que la contribution supplémentaire serait due sur la base d'un avertissement délivré par l'administration, les pénalités pour retard prévues à l'article 1761 du code général des impôts étant applicables.

Article 3 (Contribution exceptionnelle sur les sociétés).

La commission a adopté cet article dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Article 4 (Majoration de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur).

M. Edouard Bonnefous, président, a donné lecture d'une lettre de M. Soisson, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, relative aux intentions du Gouvernement en ce qui concerne le développement du sport motocycliste.

M. Papon, rapporteur, a regretté que, par cette lettre, le Gouvernement ait cru devoir intervenir dans les travaux de la commission mixte.

Un large débat s'est ensuite engagé dans lequel sont intervenus MM. Papon, Monory, Schumann, Mayoud, Coudé du Foresto, Marette, Tournan et Icart, vice-président.

Au terme de ce débat, la commission a adopté le texte voté par le Sénat.

Article 5 bis (Mesure tendant à économiser les énergies importées).

Après que M. Monory, rapporteur, eut exposé les raisons pour lesquelles le Sénat avait repoussé cet article, M. Mesmin a justifié les dispositions adoptées par l'Assemblée Nationale.

Après les interventions de MM. Papon et Monory, rapporteurs, Coudé du Foresto et Descours Desacres, qui ont souhaité qu'un texte aussi complexe ne fût point improvisé, la commission a maintenu la suppression de l'article décidée par le Sénat.

Article 6 (Incidence de la loi au regard de la taxe foncière).

Au terme d'un débat dans lequel sont intervenus MM. Papon et Monory, rapporteurs, de Montalembert et Descours Desacres, la commission a adopté cet article dans le texte voté par l'Assemblée Nationale.

Article 7 (Fonds spécial d'investissement routier) et

Article 8 (Dispositions relatives aux loyers) :

La commission a adopté ces articles dans la rédaction retenue par le Sénat.

Article 9 (Prix de l'eau).

Sous réserve d'une modification rédactionnelle, la commission a adopté le texte voté par le Sénat.

Article 10 (Prix des transports) et *article 10 bis* (Plafonnement des rémunérations élevées).

Le texte adopté par le Sénat a été retenu par la commission mixte.

Article 11 (Aide aux agriculteurs victimes de la sécheresse).

Après les explications des rapporteurs et une intervention de M. Thyraud, qui a justifié le texte adopté par le Sénat, la commission a décidé de revenir au texte voté par l'Assemblée Nationale.

En conclusion de ses travaux, la commission mixte paritaire a adopté le texte ainsi élaboré.